

Grand-Duché de Luxembourg Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Message Grand-I												
dent du	Gou	vern	ieme	nt	•					•	•	1
Déclarat Ministre	d'l	Etat,	Pr	éside	ent	du	Gou	vern	eme	ent	et	
Ministre 21 déces									-			4
Réunion												6
Bruxelle												6
La situa bourg				_								9
Le parc											~	11
au 1. 1.											•	11
Nouvelle	es di	vers	es	•	•	•	•	•	•	•	•	15
Nouvelle	es de	la	Cour	•	•	•	•	•	•		•	26
Le Cons	seil d	le G	ouve	rner	nent	•	•	•	•			27
Mémoria	al				•	•			•		•	28
Chambre	e des	Dép	outés	•	•							32
Le Mois	en	Luxe	embo	urg								34

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'adressa au peuple luxembourgeois par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg dans la soirée du 31 décembre 1971. Ce même message fut diffusé par Télé-Luxembourg le 2 janvier 1972 dans l'émission « Hei elei, Kuck elei ».

Le 31 décembre 1971, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, adressa comme chaque année un message radiodiffusé à la population, qui fut transmis par Radio-Luxembourg au début de ses émissions du soir en langue luxembourgeoise.

Le 1^{er} janvier 1972, Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner prit également la parole en langue française dans le cadre des émissions télévisées de Radio-Télé-Luxembourg, tandis qu'un message en langue luxembourgeoise du Président du Gouvernement fut diffusé le 2 janvier 1972 au cours de l'émission « Hei elei, Kuck elei ».

Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence le Président du Gouvernement luxembourgeois:

Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

diffusé par Radio-Télé-Luxembourg

Am Ufank vun 1972 wëll ech, léif Lëtzebuerger, d'Hoffnung ausdrécken, dass eist Land och weiderhin vun Onheel a Misère verschount bleiwe soll, an dass och déi grouss Nout, déi esou vill aner Länner an der leschter Zäit betraff huet, geschwenn iwer-

Heiheem soll dëst Joer eis d'Geleënheet gin, a voller Solidaritéit zesummen ze schaffen, fir t'Liewensbedéngungen nët nëmmen ze erhalen, mais wou méiglech ze verbesseren.

Sou soll et an eisem Land, wéi och an der Welt, e Jor vu Fridden, an e Jor vu Fortschrëtt gin.

Dozou wenschen ech Eech, mat der Grande-Duchesse a mat eise Kanner, fir Eech selwer, fir Er Familjen, fir Er Projeën — an engem Wuert fir alles, wat Eech um Hierz läit! — e gutt an e glécklecht Neit Jor.

Radio-Usprôch vum Här Staatsminister Pierre Werner um Virôwend vun Neijoersdâg 1972

Méng léif Leit,

D'Gewunnécht an d'Traditioun wëllen et, datt zu Sylvester Politiker a Journalisten séch dru gin, fir d'Zéchen vun der Zeit ze deiten, déi Zéchen, déi d'vergângent Joer marquéieren, an och déi, déi séch nach onbestëmmt a verwëscht fir d'neit Joer ukennégen. Et ass all Kéier eng Erausfuerderong, an och an engem gewesse Senn eng Zoumuddong, un d'Leit an u séch selwer. Well wien ass sécher d'Bedeitong vun allem eréischt Erlieften esou hurteg ganz ze ermiessen, a wie wëllt schon an esou enger wibblécher Welt mat Sécherhét an der Glassbull vun der Zoukonft liese können? An dach, all menschlécht Handeln ass tëschent d'Vergângenhét an Zoukonft gestallt a bedéngt souwuel Réckbléck wéi Ausbléck fir ausgeglach an iwerluegt ze sin. An esou musse mer émol méi versichen, aus der letzeburger Perspektiv eraus, ons an der Wirkléchkét vun 1971 an 1972 zourecht ze fannen.

An enger Welt, déi no dem Stand vun hirer Entwécklong, no internationalem Ausgleich a Fridden rifft, sin am läschte Joer aussergewéinlech nei Usätz geschâf gin, esou datt d'Weltbild am Enn vun desem Joer ganz anescht ausgeseit ewéi am Ufank. D'China vum Mao Tsetung huet seng Entrée an d'Verént Natiounen gemâch a sei Verhältnes zou dén âneren Groussmächten méi oder wéineger klor définéiert. D'Balancespill an der Weltpolitik ass doduerch méi komplizéiert gin, wéi schon de rézente Krich tëschent Indien a Pakistan et gewisen huet. Et wer ze wenschen, datt eng gewess Tendenz zur « Machtpolitik », déi séch geféierlech nés bei verschiddenen Geléenhéten manifestéiert huet, neutraliséiert a kanaliséiert kënnt gin, doduerch datt d'UNO hir égentlech Bestëmmong a Wirksamkét als Abiter endlech fanne könnt. Nëmmen d'Groussmächte hun dât an der Hand, mé déi mëttler a kleng Natiounen können do en internationalen Hannergrond vun öffentlecher Ménong an dém Sënn ennerhâlen.

De Krich ass nach net aus der menschlecher Gesellschaft verbannt, a weist séch ëmmer nés als eng Ausgeburt vun dem Hâas, der Intoleranz an der

Ongerechtegkét, d. h. e gët ëmmer nés do genîrt, wou de Mënsch dém ânere Mënsch séng Perséinlechkét a sei Recht verkennt. Duerfir ass et esou schwéier d'international Sécherhét an Ofrüstong ze organiséieren, well et hâptséchlech e menschlécht, éch geng bâl soen, e géschtegt Problem ass. No dem Rapprochement, dén 1971 tëschent dem Westen an dem Osten séch undeit, trëtt déi proposéiert europäesch Sécherhétskonferenz ëmmer méi an onst Bléckfeld. Wât se soll bréngen misst iewer am Viraus mat engem feine Gefill fir den Equiliber an Europa kloer geplangt gin, soss könnte mer em eng Déceptioun méi reich gin.

Mé et muss én ëmmer nés usëtzen, fir de Fridden an der Gerechtegkét ze organiséieren. D'Natiounen, och déi grouss, gin ëmmer méi ofhängég eng vun dèr âner, an enger Welt, déi duerch hir égen technesch Fortschrëtt zum Universalen tendéiert. A wann én dorunner nach gezweiwelt hätt, dann hätten déi wirtschaftlech a finanziell Onrouhen, déi d'läscht Joer charaktériséiert hun, eppes besseren beléiert.

D'Währungsfroen, déi de grousse Public eigentléch ni esou stârk uspriechen, sin zum Hâptthema vum Gespréich gin. Zënter dem Mé hu mer an der Onsécherhét an an der Erwardong gelieft, nodém d'Mark an âner Devisen séch vun enger fester Relatioun zum Dollar lassgeléist hâten a wéi e Ballon no uewen geschwieft sin. Mëtt August huet den Dollar déi zentral Plâtz opgin, déi en am Internationalen Währungssystem ageholl huet.

An domat ass den Austausch vun de Léschtongen a Wueren, déi d'Natiounen trotz Onverstand, ugesammelte Virurtéler a feindlecher Gefiller, ëmmer nés zesummendreift, op weltweitem Plang erschwéiert. An dât ass d'politesch Gefôr, déi an enger Krisis leit, déi nach méi lâng undaueren géng. Bestriewongen fir des Crise ze méschteren hun glécklecherweis am Dézember zou engem éischte Resultat gefouert doduerch datt d'Relatiounen teschent den Devisen festgesât si gin. Onse Frang huet esouguer dobei un internationaler Kâfkraft lîscht zougeholl.

Mé nach bleiwt de System fir d'Zoukonft ze organiséieren an dât ass eng Hâptaufgâb fir 1972.

Fir den Opbau vun der europäescher Unioun hun déi Evénementer interessant Léieren mat séch bruecht. D'Kommunitéit vun de Sechs huet an desem Joer souwuel verschidde Môl duerch Onénegkét spektakülär versôt, wéi och bei anere Geléenhéten hir Méiglechkéten an hir Force gewisen.

D'Joer 1972 gët vun kruzialer Bedeitong fir déi Weiderentwecklong vun dem Marché Commun.

Op zwé Pläng ass en ugesprach op eng Manéier datt se séch bestëmmten Entschédongen net entzéihe kann.

Enner dem Drock vun der internationaler Situatioun muss d'C.E.E. séch zou enger Unioun am Geldwiesen zesummeschléissen an de Währungsplang manner timid nei an Ugreff huelen. Mir wessen och, datt d'Landwirtschaftspolitik, déi ëmmer nés a Kontestatioun kënnt, definitiv nëmme geséchert ass mat der Geldunioun.

D'Erweiderong vun der Gemeinschaft, mat Groussbritannien an ânere Länner, ass eng âner Erausfuerderong un d'Méthodik an d'Organisationn vun der Communautéit,

Nei Méthoden mussen ouni Zweifel fonnt gin, fir d'Communautéit an d'Lâg ze versetzen hir Opgâwen, déi op se zoukommen, wirksam ze erfëllen. Et ass domat en institutionnelt a politescht Problem ugesprach, dém eng Konferenz vun de Staats- a Regierongscheffen déi fir d'nächst Joer geplangt ass, bâl net aus dem Wé goe kann.

Bei all dém Troublement, wéi ass et bei ons dohém?

Fir den Durchschnetts-Letzeburger wor d'Joer 1971 net schlecht. Bis haut ass d'Offlauen vun der Konjunktur égentlech vum Enzelnen nach wéineg gespîrt gin. D'Arbéchtsplâtzen si völleg. Fir vill ass de Réallouhn nach geklommen.

An dach ass et ganz onbestëmmt wât ons d'Joer 1972 bréngt, an d'Inflatioun duerch Käschtenerhéigong an d'Importpreisser ass net ganz nach zum Stöllstand komm. Wann eng Besserong antrëtt, ka se séch bâl nëmmen eréischt am 2. Semester auswîrken. Dat kann ons net verhenneren mat Nodrock d'Programmen vum nationalen Equipement an der noutwendéger moderner Infrastruktur grâd am nächste Joer duerchzeféieren. Un der Reih sin besonnesch d'Verbesserongen vum Strôssewiesen an och d'Gesondhétswiesen. Dât bedéngt natirlech eng entspriechend finanzpolitesch Plânong.

An engem gewësse Môss huet ons d'Joer 1971 nei Aspekten vun onsem wirtschafts- a sozialpoliteschen Liewen révéléiert, déi mer weider verfollége mussen.

Eng éischt Erkenntnes ass déi, datt de wirtschaftlechen Opbau an d'Expansioun net éseiteg a reng quantitativ duerchgeféiert könne gin, mé och e gewëssent qualitativt Gleichgewicht gehâl muss gin. Net all Leit können an déne produktivsten Sektoren beschäftegt gin. An duerfir stellt séch fir déi öffentlech Instanzen d'Frô vum Ausgleich a vun der Erhâlong vun verschiddene Rouagen a Fonktiounen vum soziale Liewen, déi fir d'Zesummeliewen an der Natioun noutwendég sin.

An dém Zesummenhang stellt séch och d'Frô vun der menschlécher Abezéihong vun de Friemarbéchter an onst nationalt Liewen. D'Gleichberechtégong muss och do unerkannt gin an d'Naturalisatioun a verstännegem Môos erlichtert gin. Et brauch én iewel kén Nationalist ze sin, fir ze behâpten, datt d'Problem vun onsem Fortschrëtt a Weiderliewen net nëmmen duerch Immigratioun geléist ka gin. Dé Liewenswöllen muss séch och bei onsem Vollek nei manifestéieren an d'moralesch Klima sou gutt wéi d'Hellefsmëttel fir d'Familjen, z. B. bei der Wunnong verbessert gin. Déi démographesch Entwécklong vun de Stackletzeburger bleift och an desem Joer katastrophal an d'Vergreisong höllt zou.

Ons sozial Gesetzgébong gët de Letzeburger haut allgemeng eng Sécherhét fir den âlen Dâg a viru Krankhét. Gewëss sin d'Régimen nach inégâl an an énzelne Fäll och nach ongenügend. Mé mer sin iewel am grousse ganzen an engem Stadium ukomm, wou et och méi em d'Perfektionnement an em déi permanent Steigerong vun de Léschtonge gét, ewéi em d'Garantie vun engem absolute Minimum, wât aller-

déngs och erfuerdert bleiwt. Wéi verschidden Etuden a Pläng iwert d'Reform vun dem Krankekéssena Rentewiesen et ausweisen, gi mer op desem Gebitt am nächste Joer virun délikat Problémer entwéder vu professionneller oder nationaler Solidaritéit gestallt. Mei Wonsch, an dém Zesummenhang ass dén, datt mer se mat Verständnes é fir dén âneren, och mat Verantwortungsgefill fir déi kénfteg Generatiounen, mat enger réalistescher an afferberéter Erkenntnes vun de Folgen vun onse Réalisatiounen léisen. Et kann én och net verlângen, datt fir alles d'Verantwortong op de Staat ofgewälzt gët, well domat gét oft d'Verantwortongsgefill vum Enzelnen esou ofgeschwächt, datt nei Ongerechtegkéten entstin.

Wât d'Transformationn vun onser Gesellschaft ubelângt, déi vu villen verlângt, iewel och oft wéi e Slogan kolportéiert gët, sou kann én dât hei soen, de Fortschrett huet bei ons nach nie eppes un Dynamik verluer, wann e gelënt an am luesen mé stétege Wuessen séch duerchgesât huet. Ouni offen Révolutioun kann é soen, datt zenter 25 Joer d'Letzeburger Gesellschaft, d'Verhältnes téschent de sougenannte Klassen séch ganz déif geännert huet, oft méi, ewéi a Länner, déi Opstänn a Rebellioun matgemâch hun. No deser Méthod sollen och déi weider Fortschrëtt an dem Drang no Bedélegong un de politeschen a wirtschaftlechen Entschédongen errécht gin. Esou gët och d'Problématik vun dem Matsprocherecht raisonnable Léisongen zougeféiert, elo wou de Wirtschafts- a Sozialrôt vun der Regierong domat befâsst ass.

D'Gesellschaft gët jo och am déifsten geännert duerch d'Bildong an d'Chancen hir d'Bildong, eng Bildong, déi séch net op d'Schouljoeren beschränkt, mé déi hautesdâgs uechtert d'Liewen fortgesât muss gin. Och op desem Gebitt ännert séch d'Gesîcht vun der Hémecht, ënner der Bedéngong, datt mer iwer der Bildong d'Erzéihong zu de géschtege Wèrter net vergiessen.

Déi jong Leit wuessen erop an enger Ambiance vu Freihet a Selbstbestëmmong, déi fréiher Génératiounen an dém Môss net kannt hun. Dobei können énzelner séch a Gefôren erabegin, ewéi z.B. d'Drogue, déi énergesch bekämpft muss gin. Et dierf ons net driwer täuschen, datt vill âner séch fréizeitég e Responsabilitéitsgefill géintiwer de Menschen an der Gesellschaft unégnen, dât én nëmmen mat Luef ennerstreiche kann. Ech denke bei ons z. B. un déi jong Leit, déi mat perséinlechen Affer, Quêten a Sammelaktiounen organiséieren fir bestëmmten trâgeschen Situationnen an der Welt ze begeinen. Ech denken un dei, dei hire Beruff op d'Pfleg vun schwächen an händicäpéierten Menschen ausrichten. Ech denken och un déi, déi d'Problem vun dem Environnement a vun der Erhâlong vun der Landschaft esou éscht huelen, datt se an d'Böscher an an den Touristenzentren den Dréck ewech mâche gin, dén âner onbeduecht hannerloss hun.

Dât sin erfrélech Erscheinongen, déi ons dankbar Unerkennong verdéngen.

Nieft ânere Considérationnen ass et och des Erkenntnes vun engem gréissere Responsabilitéitsgefill géintiwer der Natioun, déi d'Erofsetzen vum aktive Wahlrecht op 18 Joer légitiméiert. D'Ännerong vum Artikel 52 vun der Verfassong stét um Ordre du jour vun der Chamber fir déi nächst Wochen. De Jonktem huet et an der Hand ons ze hellefen hir Zoukonft mat Ierscht an openem Géscht ze gestalten.

Dât Vertrauen, dât an déi Jonk gesât gët, ass iewel och eng Erausfuerderong un déi Eler, déi am volle Kampf vum Liewe stin. Am Ufank vun engem neie Joer, dât séch méi schwéier ukënnegt wéi dat virdrun, gët gefuerdert de Bléck op dât Ganzt ze rîchten, séch déi Disciplin opzeerléen, déi néideg ass, fir datt Letzeburg seng emmer vulnérabel Positioun an der Welt vertédege kann.

Meng léif Leit,

Verzeiht mer den Ierscht vu menger Ried op desem Sylvesterowend. Ech hun am Ufank gesôt, wéi schwéier et ass d'Zéchen vun der Zeit fir jiddferén mondsgeriecht ze deiten.

De Stréch vum 1. Januar ass jo nëmmen e fiktiven. Mir liewen an handeln an engem bestënnege Floss vun der Zeit. Wésentlech ass, datt mer all Moment de Ressort, d'Energie an d'Liewensfréd erneieren fir onst irdescht Schicksal, dât, gléft mer et, fir jiddferén sein déiwe Sënn huet, richteg ze vollbréngen. Dozou gehéiert muencherlé: Gesondhét, Erfollég, Léift, Frendschaft, an heiandsdo e gudd Wuert, Fréd um Beruff an un dem Land an dém mer liewen.

Dât alles wenschen ech iech vun Hèrzen fir 1972!

Message de Nouvel An de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, diffusé par Radio-Télé-Luxembourg

Mes chers Téléspectateurs,

La césure de la fin et du début d'une année n'est que fictive. Aussi l'année 1972 que nous avons commencée aujourd'hui reste-t-elle largement héritière des problèmes et des situations que 1971 nous a laissés.

C'est au cours de l'année à venir que nous nous rendons mieux compte des changements si profonds intervenus dans la politique mondiale au cours de l'année révolue. L'entrée de la Chine à l'ONU marque une nouvelle ère et un nouvel agencement de l'équilibre politique mondial. Celui-ci devient plus complexe, ainsi que la guerre indo-pakistanaise l'a récemment montré.

Nous traînons également dans cette nouvelle année, en dehors des guerres et des tensions en Asie et au Moyen-Orient, les problèmes de la sécurité en Europe et les tâtonnements au sujet d'une conférence européenne dont l'objectif précis mériterait encore être défini et le déroulement préparé.

Pour ce qui est de nos préoccupations immédiates, nous subissons encore les séquelles des événements d'ordre monétaire et des remous qu'ils ont provoqués. Nous nous félicitons des importants accords intervenus en décembre à Washington au sujet des relations des cours des devises ou des parités. Mais nous savons que le système monétaire international n'est pas rétabli ou réformé et qu'une tâche ardue attend encore les gens de finance en 1972.

Le monde a été aux prises avec une crise monétaire comme il n'en avait plus connue depuis de longues années. Le dollar a cessé de jouer à plein son rôle de monnaie de réserve et le système des paiements internationaux en est profondément bouleversé. Les conditions de compétitivité sont modifiées pour la plupart des pays et l'inquiétude se répand de voir les économies glisser dans une crise prolongée.

Sur le plan européen, l'année dernière est marquée aussi bien par des défaillances spectaculaires de la volonté politique que par des prises d'influence considérables des pays de la Communauté, dès lors qu'ils parvenaient à se mettre d'accord sur des attitudes communes.

L'année 1972 sera cruciale pour le développement et l'approfondissement de l'union. Un double défi lui est adressé.

D'une part, elle doit finalement tirer les leçons des vicissitudes monétaires récentes et entrer plus résolument dans la voie de l'union économique et monétaire. Inutile de discuter à longueur de journées de la priorité de la coordination économique ou de la mise en place de mécanismes monétaires. L'inconfortable position du système international nous pousse à relancer avec moins de timidité le plan d'union mo-

nétaire, à forger la personnalité monétaire de la Communauté.

Le second défi est adressé aux méthodes et procédures de la Communauté au moment où elle s'élargit et accueille dans son sein de nouveaux membres.

En rapport aussi avec l'édification de l'union économique et monétaire, la Communauté doit être mise à même de prendre des décisions avec la rapidité et l'efficacité que ces matières comportent notamment à propos des orientations générales de l'économie et des finances.

Ce problème institutionnel, à l'examen duquel la future conférence au Sommet devrait se consacrer, est à résoudre dans un esprit de réalisme, mais d'efficacité réelle, ce qui signifie l'acceptation de règles du jeu bien définies.

Ces constatations impliquent nos vœux pour 1972: Recherche de la paix par la justice. Amélioration de la conjoncture économique et maintien du plein emploi. Progrès effectifs dans la construction de l'Europe.

Mais n'oublions pas ce qu'il faut pour maîtriser notre destin personnel. Ce que je vous souhaite c'est, au-delà des défaitismes, des morosités et des morbidités de notre société actuelle, de garder la joie de vivre, la santé, l'énergie, les satisfactions du foyer, de l'amitié, du succès, en un mot, je vous souhaite l'année nouvelle, bonne et heureuse!

Déclaration faite par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat,

Président du Gouvernement et Ministre des Finances, à la Chambre des députés le 21 décembre 1971

L'importance des décisions prises à Washington par les représentants des dix pays exerçant la plus grande influence sur les affaires monétaires internationales m'amène à informer la Chambre des Députés sur les réactions du Gouvernement Grand-Ducal et sur la position du Luxembourg dans ce règlement global intervenu ces jours-ci. Celui-ci comporte des incidences économiques et financières pour tous les pays du monde. Le Grand-Duché membre de la Communauté économique européenne s'en trouve évidemment affecté.

Vous savez que notre pays ne fait pas partie du groupe des Dix alors que les cinq autres partenaires de la C.E.E. y figurent du fait de l'importance de leurs prestations dans les échanges monétaires. Le Gouvernement Grand-Ducal a été associé toutefois aux réunions préparatoires des Six, notamment à Rome, où je m'étais rendu personnellement. Au cours de la conférence de Washington j'ai été tenu informé par le président en exercice du Conseil au niveau des

Ministres des Finances, le Ministre italien M. Ferrari Aggradi et par mon collègue belge le baron Snoy. De cette façon il a été possible de développer au cours des négociations, en dehors des positions nationales, des thèses communautaires qui prenaient un poids particulier par le fait que le Chancelier de l'Echiquier était associé également à la définition des points de vue de la C.E.E.

Les décisions du 19 décembre tendent à réaliser le réalignement réaliste des parités qui est le préalable de toute remise en ordre du système monétaire international. Il est inutile que j'entre dans le détail des antécédants pour ne constater que le résultat.

Compte tenu de l'objectif fixé, à savoir l'amélioration de la balance des paiements des Etats-Unis et l'abolition des mesures protectionnistes prises par ce pays, la transaction intervenue est satisfaisante et défendable pour les différents partenaires. Certes, elle comporte des sacrifices et certaines complications pour les membres de la C.E.E. et j'y reviendrai, mais il ne faut pas oublier que les Européens ont exigé que le Gouvernement des Etats-Unis modifie la parité-or de sa monnaie. Nécessairement les rapports de compétition dans les échanges internationaux s'en trouvent modifiés.

Le Congrès des Etats-Unis doit approuver formellement la modification de parité intervenue. Entretemps le Gouvernement américain négocie avec la Communauté au sujet de certaines revendications de sa part en matière de politique commerciale. D'aucuns y voient un élément d'incertitude quant au caractère définitif des accords intervenus. Je crois toutefois qu'il serait fort difficile et quasi impossible de faire marche arrière après l'annonce solennelle des concessions acceptées de part et d'autre.

Si la fixation des nouvelles relations de change a été l'opération politiquement et économiquement la plus délicate, il ne faut pas sousestimer la portée et la complexité des mesures pratiques d'exécution aussi bien que des accords complémentaires qui sont appelés à mettre le régime des paiements internationaux à l'abri des rechutes et des tensions.

Tout d'abord il faut bien spécifier le caractère des décisions prises.

Les Dix sont convenus de définir de nouvelles relations de change, qui seront annoncées individuellement par chacun des Gouvernements concernés.

Deux méthodes peuvent être suivies: fixation — avec effet immédiat — de nouvelles parités, ou bien application de taux pivots. Certains Etats membres n'auront pas de mesures à prendre. Ainsi, par exemple, la France n'aura pas à procéder à une modification de la parité du franc. Les autres Etats membres de la Communauté pourront fixer de nouvelles parités, ou bien appliquer des taux pivots.

Les Gouvernements qui appliqueront le système des taux pivots, c'est le cas des membres de la Communauté Economique Européenne, donc également de la Belgique et du Luxembourg, annonceront, à l'ouverture des marchés des changes, les taux que leurs banques centrales défendront. Ces taux se situent dans des marges de fluctuation élargies à 2,25%.

Une partie de l'accord de Washington est constituée par la relation entre le Dollar et l'or. Cette relation devant faire l'objet d'un projet de loi à approuver par le Congrès américain, elle ne constitue, à l'heure actuelle, qu'un engagement de l'exécutif. La date à laquelle cette loi peut être adoptée dépend du mécanisme législatif américain, ainsi que de l'évolution des négociations commerciales qui doivent s'ouvrir le 21 décembre.

D'autre part la conférence de Washington n'a pas encore pu dégager les conditions futures de la convertibilité du Dollar. On ne peut donc pas encore dire que la réforme du système monétaire soit véritablement entamée, sauf l'élargissement, provisoire aux yeux du F. M. I., des marges de fluctuations des changes autour de la parité ou du taux pivot (2,25% contre 1%).

En quoi les intérêts luxembourgeois sont-ils affectés par ces décisions? En dépit du prestige qui découle d'une réévaluation, un pays qui vit de l'exportation ne voit pas sans réticence sa devise s'alourdir, surtout à un moment où le ralentissement des affaires se confirme.

D'un autre côté, du côté des importations dans l'intérêt de la politique des prix nous n'avons pas intérêt à voir se creuser un trop grand écart avec les monnaies réévaluées de nos principaux fournisseurs.

Ces deux ordres de considérations se tiennent la balance.

Aussi les effets sur notre économie seront-ils complexes.

Par rapport à l'Allemagne le renchérissement des importations est moindre que l'on ne l'avait escompté à un moment donné.

Vis-à-vis de la Belgique et des Pays-Bas aucune relation n'est changée. Il est heureux de constater que la solidarité des pays de Benelux se soit confirmée également dans cette phase ultime de la négociation internationale. Le florin et les francs belge et luxembourgeois réévaluent dans la même proportion. Je rappelle dans ce contexte que le mécanisme du taux pivot avait déjà été proposé par les pays de Benelux dès le mois d'août.

Les importations de France et d'Italie seront moins chères, mais en ce qui concerne la France l'avantage pour les fournisseurs sera moins important que pendant la période de flottaison, au cours de laquelle le franc commercial était pratiquement en baisse, par l'effet grandissant de la réévaluation de fait de notre franc.

Sur les marchés de la Communauté, notre exportation reste affectée plus par la conjoncture descendante que par les effets des arrangements monétaires, qui de ce point de vue nous sont favorables vis-à-vis de l'Allemagne, de la Suisse et de quelques autres pays.

Sur les marchés internationaux la compétition sera plus âpre encore. Il est difficile de mesurer les incidences multiples et variées.

N'oublions pas toutefois que le seul retour à des parités fixes est un acquis considérable qui devrait avoir un effet bénéfique sur le développement du commerce international dans l'ensemble. Dans quelle mesure ? Il est prématuré de faire des prédictions.

Quant à l'agriculture et les prix agricoles, le régime actuel continuera jusqu'au moment où les parités nouvelles seront définitivement fixées. Le système de taux pivots, s'il est appliqué par tous les membres de la Communauté, ne déclenche pas encore la revision de l'unité de compte.

Il va de soi que le Gouvernement suivra cet aspect du problème avec une attention particulière dans l'intérêt de la sécurité du revenu de l'agriculture.

Quant aux perspectives futures de la politique de la Communauté, il faudra veiller particulièrement au cours des semaines à venir à appliquer la décision du 17 juillet 1969 sur la coordination des politiques à court terme. Les mesures nationales qui seront prises individuellement par les pays-membres auront des répercussions directes sur leurs partenaires. Les consultations devront donc être approfondies. Les pièges restent nombreux au cours des semaines à venir.

Les accords de Washington ont le grand mérite d'avoir rétabli des relations quasi fixes entre les partenaires de la C. E. E. C'est le premier pas pour la reprise et l'intensification du programme d'union économique et monétaire.

Malgré certains désaccords qui ont marqué les tractations entre partenaires au cours de cette crise monétaire internationale, il ne saurait être contesté que la Communauté a été au centre des négociations. La Communauté a joué son rôle d'interlocuteur écouté et de chef de file dans cette confrontation monétaire globale. Le capital d'expérience et de con-

fiance ainsi acquis ne devrait pas être dilapidé. Aussi faut-il espérer que les Gouvernements sauront dégager les leçons de la tourmente et prendre au cours des mois à venir les mesures qui s'imposent pour réaliser progressivement mais sûrement la vocation à laquelle la Communauté semble être appelée par son potentiel économique, c'est-à-dire à constituer une solide union monétaire.

Je suis sûr que nos alliés d'outre-Atlantique y trouveraient aussi un appui et une contrepartie dans l'affrontement des monnaies. Il ne faut pas oublier non plus que l'accord de Washington au-delà de ses aspects techniques, est un acte politique scellant la solidarité internationale.

Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Bruxelles

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 9 et 10 décembre 1971. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final tel qu'il a été publié par le conseil ministériel de l'OTAN à l'issue de la réunion à Bruxelles.

- 1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 9 et 10 décembre 1971. Les Ministres des affaires étrangères et des Ministres de la défense participaient à cette réunion.
- 2. Les Ministres ont marqué que leurs gouvernements s'efforcent comme par le passé de parvenir, grâce à une véritable réduction des tensions, à une paix juste et durable et à la stabilité en Europe. Ils ont rappelé que depuis la création de l'Alliance, il y a plus de vingt ans, la zone du Traité a été exempte de conflits armés et que dans les conditions internationales actuelles le Traité de l'Atlantique Nord demeure indispensable à la sécurité de ses membres.
- 3. Les Ministres ont étudié la situation internationale et ont exprimé leur profonde préoccupation en présence des événements tragiques survenus en Asie du Sud. Ils ont le ferme espoir que les hostilités entre l'Inde et le Pakistan feront place rapidement à une solution pacifique de tous les aspects du conflit.
- 4. Examinant l'évolution de la situation en Europe et dans les régions voisines, y compris la Méditerranée, les Ministres ont analysé l'état d'avancement des diverses initiatives prises ou appuyées par les Alliés et ont évalué les résultats des nombreux contacts bilatéraux établis entre les pays de l'Alliance et d'autres Etats européens.
- 5. Les Ministres ont constaté les effets que la persistance des difficultés en matière commerciale et monétaire risque d'avoir, entre autres, sur la situation de l'Alliance. Ils ont été encouragés par les divers efforts entrepris dans d'autres enceintes pour remédier aux difficultés économiques actuelles. Les Ministres ont décidé de maintenir cette question à l'étude.

- 6. Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la signature le 3 septembre 1971 de l'accord quadripartite sur Berlin. Ils ont aussi pris note que les arrangements inter-allemands destinés à appliquer et à compléter l'accord quadripartite paraissaient maintenant sur le point d'être achevés et que, une fois que ces arrangements auraient été conclus, les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis seraient prêts à signer aussitôt le protocole quadripartite final qui mettrait en vigueur l'accord de Berlin dans son ensemble. Les Ministres ont exprimé l'espoir que cela serait bientôt acquis.
- 7. Les Ministres considèrent l'accord en voie d'achèvement comme un événement important et encourageant. Une fois qu'il sera terminé et qu'il sera entré en vigueur, l'accord devrait apporter des améliorations pratiques tout en maintenant le statut quadripartite de Berlin et les droits et responsabilités de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union Soviétique en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. En particulier, les Ministres ont noté que la circulation des personnes et des marchandises civiles entre la République Fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin se déroulera alors sans entrave et que les résidents des secteurs occidentaux pourront visiter Berlin-Est et la République Démocratique Allemande. Les Ministres ont aussi noté avec satisfaction l'assurance incluse dans l'accord quadripartite que les liens entre la République Fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin seront maintenus et développés.
- 8. Les Ministres ont estimé que la conclusion de l'accord de Berlin démontrerait également que, au prix d'une attitude constructive de la part de toutes les parties, il devrait être possible de parvenir entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande à des solutions raisonnables qui tiennent compte de la situation particulière existant en Allemagne. Les Ministres ont estimé que cet

exemple encouragerait des progrès concernant d'autres problèmes en Europe.

- 9. Les Ministres ont rappelé qu'à l'issue de leur session de Lisbonne, ils s'étaient déclarés prêts à entreprendre des conversations multilatérales visant à mener à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dès que les négociations de Berlin auraient pu aboutir à une heureuse conclusion. Compte tenu des développements encourageants mentionnés plus haut, ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à engager de telles conversations sur cette base le plus tôt possible.
- 10. Dans cette perspective, ils se proposent d'intensifier leurs préparatifs et leurs contacts bilatéraux avec les autres parties intéressées.
- 11. Les Ministres ont pris note de l'invitation du gouvernement de la Finlande tendant à ce que les Chefs de missions accrédités à Helsinki des pays intéressés procèdent à des conversations multilatérales. Ils ont déclaré que leurs gouvernements sont favorables à cette initiative et qu'ils resteront en rapport avec le gouvernement finlandais en vue de se consulter avec lui à ce sujet.
- 12. Les Ministres ont estimé qu'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne devrait pas servir à perpétuer la division de l'Europe d'aprèsguerre, mais devrait au contraire contribuer à la réconciliation des Etats participants et à leur coopération grâce à une évolution tendant à supprimer progressivement les barrières qui existent encore. En conséquence, les Ministres ont réaffirmé que la conférence devrait se consacrer de façon concrète aux causes fondamentales de la division en Europe et aux principes de base qui doivent régir les relations entre les Etats, quels que soient les systèmes politiques et sociaux des pays intéressés.
- 13. Les Ministres ont pris note du rapport du Conseil permanent relatif à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce rapport a examiné quatre sujets de discussion pour cette conférence : a) la sécurité, y compris les principes régissant les relations entre Etats et certains des aspects militaires de la sécurité; b) la libre circulation des personnes, des informations et des idées, et les relations culturelles; c) la coopération en matière d'économie, de sciences appliquées et de technologie et de science pure; d) la coopération en vue d'améliorer le milieu humain. Les Ministres ont demandé au Conseil permanent de poursuivre ces études en vue de faciliter des discussions constructives de ces questions lors des négociations.
- 14. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont réaffirmé leur conviction de longue date qu'une réduction de forces mutuelle et équilibrée dans la région centrale de l'Europe qui sauvegarderait en matière de sécurité les intérêts légitimes de tous les Etats concernés, maintiendrait la sécurité et renforcerait la stabilité en Europe en apportant une contribution importante à la réduction des tensions et à l'amélioration de l'ensemble des relations entre l'Est et l'Ouest.

- 15. Ces Ministres ont examiné l'évolution de la situation en ce qui concerne les réductions de forces mutuelles et équilibrées depuis leur dernière session à Lisbonne. Ils ont réaffirmé leur approbation des décisions prises les 5 et 6 octobre 1971 à la réunion des Suppléants des Ministres des Affaires étrangères et de hauts fonctionnaires qui ont prévu des conversations exploratoires avec le gouvernement soviétique et les autres gouvernements intéressés et ont chargé M. Brosio de cette mission en lui donnant un mandat important. Ils se sont félicités de ce que M. Brosio ait accepté cette invitation.
- 16. Ces Ministres ont constaté avec regret que le gouvernement soviétique s'est abstenu jusqu'ici de répondre à l'initiative alliée dans cet important domaine des relations Est-Ouest pour lequel il avait précédemment manifesté de l'intérêt. Relevant les déclarations par lesquelles les dirigeants soviétiques ont exprimé l'espoir de voir les conversations Est-Ouest sur des réductions de forces en Europe commencer le plus tôt possible, ces Ministres espèrent que M. Brosio pourra se rendre prochainement à Moscou. Les gouvernements alliés intéressés continuent à penser que des explorations préalables sont indispensables à la préparation d'éventuelles négociations multilatérales sur cette question.
- 17. Ces Ministres ont souligné l'importance qu'ils attachent aux mesures qui réduiraient les risques d'un affrontement militaire et renforceraient ainsi la sécurité d'Europe. Ils ont noté qu'une future conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait traiter de ces aspects de façon appropriée.
- 18. Les Ministres ont pris note d'un rapport sur les nouvelles études effectuées au sein de l'OTAN depuis la session de Lisbonne concernant les réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ils ont chargé les Représentants permanents de poursuivre cette activité.
- 19. Les Ministres ont favorablement accueilli le fait que les négociations menées entre les Etats-Unis et l'URSS sur la limitation des armes stratégiques ont abouti à des accords concrets visant à réduire le risque de guerre nucléaire accidentelle et à améliorer les communications entre les deux gouvernements. Ils ont également exprimé leur satisfaction des consultations étroites qui se tiennent au sein de l'Alliance durant les conversations sur la limitation des armements stratégiques. Les Ministres ont exprimé l'espoir que ces négociations aboutiront prochainement à des accords qui mettront un frein à la course aux armements stratégiques et renforceront la paix et la sécurité internationales.
- 20. Les Ministres se sont de nouveau déclarés résolus à favoriser des progrès en matière de désarmement et de contrôle des armements et ils ont analysé l'évolution récente de la situation dans ces domaines. Ils ont exprimé leur satisfaction pour les mesures envisagées en vue de l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et des toxines et de leur destruction. Ils ont déclaré qu'ils espéraient voir tous les Etats adopter de pareilles mesures. Les Ministres ont également formé le vœu que des progrès puissent être accomplis en vue d'un accord sur l'interdiction

contrôlée des armes chimiques. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont noté avec intérêt les efforts accomplis pour trouver les moyens efficaces de vérifier le respect d'éventuels accords sur une interdiction totale des essais nucléaires.

- 21. Les Ministres ont pris note d'un rapport sur la situation en Méditerranée préparé par le Conseil permanent, conformément à leurs instructions. Ils ont réaffirmé leurs préoccupations devant le cours des événements dans cette région tout en exprimant l'espoir de voir s'instaurer un règlement pacifique en Méditerranée orientale. Compte tenu des conclusions présentées dans le rapport qui leur avait été soumis, ils ont prié le Conseil permanent de continuer ses consultations à ce sujet et de suivre l'évolution dans la zone en question des divers aspects de la situation afin de leur présenter un rapport sur la question lors de leur prochaine réunion.
- 22. Les Ministres ont noté avec satisfaction les nouveaux résultats obtenus par le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) dans ses études, notamment celles ayant trait à la pollution de l'air et de l'eau, et par la mise en œuvre d'un programme sur l'application de la technologie moderne aux soins médicaux.
- 23. La prochaine session ministérielle de printemps du Conseil se tiendra à Bonn, les 30 et 31 mai 1972.
- 24. Les Ministres ont demandé au Ministre des affaires étrangères de Belgique de transmettre le texte des paragraphes précédents en leur nom par la voie diplomatique, à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés.
- 25. Les Ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense.
- 26. Compte tenu des considérations exposées dans les paragraphes précédents, ils ont souligné que les efforts déployés par l'OTAN pour se doter d'une capacité de défense suffisante et la recherche de la détente ne sont pas incompatibles mais complémentaires et qu'une défense suffisante et crédible est le corollaire indispensable de négociations réalistes sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans le même ordre d'idées, les Ministres ont réaffirmé la position de principe bien connue de l'Alliance, à savoir que son potentiel militaire global ne devrait pas être réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces, équilibrées en importance et dans le temps.
- 27. Les Ministres ont discuté des réductions mutuelles et équilibrées de forces et ont affirmé à nouveau leur intérêt à rester étroitement associés à l'élaboration de positions communes au sein de l'Alliance.
- 28. Ils ont constaté que l'Union soviétique a accru ses efforts militaires au cours des dernières années et qu'apparemment, elle continue à renforcer ses forces classiques, plus spécialement dans le domaine naval. Ils ont donc estimé qu'il était nécessaire de poursuivre systématiquement l'amélioration des forces classiques de l'OTAN et de maintenir des forces nucléaires suffisantes et modernes, aussi bien tac-

tiques que stratégiques, pour continuer à assurer à tous les niveaux l'efficacité de la dissuasion et pour éviter d'affaiblir la position de l'OTAN dans sa recherche de la détente.

- 29. Ils ont examiné un rapport sur les suites données à l'Etude des problèmes de défense de l'Alliance pour les années 1970 (Etude AD 70). Ils se sont félicités des progrès réalisés par les pays membres dans leur effort pour améliorer les dispositifs de défense de l'Alliance. Ils ont marqué leur satisfaction des nouveaux et importants efforts signalés le 7 décembre par les pays membres européens participant au Programme européen d'amélioration de la défense, et ils ont constaté que ces pays s'attachent maintenant à moderniser leurs forces terrestres, navales et aériennes dans le sens indiqué par l'AD 70. Les Ministres se sont félicités également des améliorations substantielles prévues par les Etats-Unis à la capacité de dissuasion stratégique de l'OTAN, accroissement qui résultera du déploiement du système d'armes PO-SEIDON. Ils ont également accueilli avec un vif intérêt une déclaration dans laquelle le Secrétaire à la Défense des Etats-Unis a réaffirmé que, si ses alliés adoptent une attitude analogue, son pays maintiendra et améliorera ses propres forces en Europe et ne les réduira pas, sauf dans le cadre d'une action Est-Ouest réciproque.
- 30. Ils ont approuvé le choix des domaines dans lesquels il leur était proposé de poursuivre en priorité la mise en œuvre des recommandations de l'Etude AD 70. A l'intérieur de ces domaines, ils ont désigné certains secteurs où il convient d'agir sans tarder, tels que l'augmentation du nombre d'armes antichars et de chars modernes, l'acquisition de matériels électroniques perfectionnés destinés à certains avions de combat, l'amélioration des unités aériennes tous temps de frappe nucléaire, d'attaque classique et de reconnaissance, l'amélioration des défenses aériennes et de la protection des avions, l'amélioration des forces de surveillance maritime et des forces antisous-marins, l'augmentation du nombre des avions patrouilleurs maritimes et des systèmes de missibles navals, le remplacement des bâtiments périmés, le renforcement et la modernisation des forces locales et des unités de renfort du flanc Nord et du flanc Sud-Est, et enfin l'augmentation des stocks de munitions des forces terrestres et des forces aériennes.
- 31. Ils ont constaté que la puissance navale soviétique revêtait un caractère mondial et ils ont pris note, en particulier, des déploiements et de l'activité des escadres soviétiques dans l'Atlantique et en Méditerranée. Ils ont réaffirmé que les alliés devaient faire face à cette situation par des mesures appropriées et ils ont passé en revue les progrès réalisés à cet égard.
- 32. Ils ont pris note des engagements de forces souscrits par les pays membres pour l'année 1972 et ils ont adopté le plan de forces quinquennal de l'OTAN pour la période 1972-1976, qui comporte de nombreuses mesures résultant de l'Etude AD 70.
- 33. Ils ont en définitive jugé que l'objectif des pays de l'OTAN devrait être d'affecter à la défense, dans les limites de leurs possibilités économiques, une proportion stable, voire plus importante, de leurs

ressources croissantes afin de maintenir une capacité adéquate de dissuasion et de défense.

34. Les Ministres de la Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, RoyaumeUni et Etats-Unis) se sont également réunis pour examiner des rapports concernant l'activité du Groupe des plans nucléaires pendant l'année écoulée et ses travaux futurs.

35. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense aura lieu au printemps 1972.

La situation économique au Grand-Duché de Luxembourg

Nous reproduisons ci-après les parties essentielles de la note trimestrielle sur la situation économique au Grand-Duché de Luxembourg que vient de publier le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC).

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise Demande et offre

Au cours des derniers mois, la demande étrangère est revenue à un niveau particulièrement bas, tant en ce qui concerne les données en volume qu'en valeur. Par ailleurs la formation brute de capital fixe et la consommation des ménages ne connaissent plus le développement dynamique qu'on avait constaté en 1970.

Dans ces conditions le taux de croissance en volume du P. N. B. pour 1971 risque d'être faible, voire nul.

Production Sidérurgie luxembourgeoise

Au Luxembourg, la production d'acier brut — qui a atteint 434 600 tonnes en moyenne mensuelle au cours du premier semestre de 1971 — s'est chiffrée à 484 700 tonnes en juillet, à 455 900 tonnes en août, à 452 500 tonnes en septembre et à 428 300 tonnes en octobre. Le niveau de production des 4 derniers mois a été de 2,4% supérieur à celui de la période correspondante de 1970, ceci en raison de la faiblesse particulière du marché international de l'acier au cours du second semestre de 1970. Par contre, si on considère la production totale des 10 premiers mois de l'année, on constate une régression de 4,6% par rapport à 1970.

Relevons aussi dans ce contexte que durant les 9 premiers mois de 1971 l'extraction de minerai de fer a été de 20,3% inférieure au niveau de production de la période correspondante de 1970.

La ventilation des expéditions de laminés selon leur destination géographique au cours du troisième trimestre de 1971 montre que par rapport au trimestre précédent les livraisons dans les pays de la C.E.E. ont augmenté (+5,3%) alors que celles vers les pays tiers ont diminué (—5,9%). Toutefois la comparaison avec les résultats du 3° trimestre de 1970 montre que les livraisons vers les pays C.E.E. ont été inférieures au niveau de 1970 alors que la situation est inverse pour les livraisons à destination

des pays tiers. Relevons enfin que durant le troisième trimestre de 1971, les pays membres de la C.E.E. ont absorbé 71,9% des laminés luxembourgeois, alors que ce rapport avait atteint 69,3% au cours du premier semestre.

En ce qui concerne l'évolution du carnet de commandes, au cours du troisième trimestre de cette année, les entrées de commandes nouvelles ont sensiblement diminué et sont tombées en-dessous du niveau des livraisons. Aussi la durée de marche assurée est-elle tombée de 1,9 mois en juin à 1,6 mois en septembre.

Autres industries

Le ralentissement conjoncturel n'a pas seulement touché la sidérurgie, mais encore la majorité des autres industries luxembourgeoises. Ainsi, au cours du troisième trimestre de 1971, l'indice général sans la sidérurgie (indice corrigé pour tenir compte du nombre des jours ouvrables par mois) n'a dépassé le niveau de la période correspondante de 1970 que de 2,0%, alors qu'au cours du premier semestre ce taux avait encore atteint 2,4%.

Le tableau suivant montre l'évolution plus ou moins dynamique des différentes branches industrielles.

Production industrielle
Taux de variation (en%) par rapport à la même
période de l'année précédente

	1er	3 ^e
	semestre	trimestre
Mines de fer	—18,3	22,0
Extraction de matér. de constr.	8,4	13,3
Industries alimentaires	+ 1,8	- 3,5
Boissons et tabacs	+ 8,9	+ 7,5
Habillement et literie	+19,4	+27,2
Impression et édition	+ 4,4	+ 9,7
Chimie et parachimie	— 0,5	+ 2,2
Prod. minéraux non métall	+ 8,3	+ 4,5
Fabrications métalliques	+11,9	+ 7,2
Electricité, gaz	1,4	+ 5,4
Industr. gén. sans la sidérurgie	+ 2,4	+ 2,0

Il résulte des chiffres de ce tableau qu'au cours du troisième trimestre de 1971, c'est essentiellement le secteur de l'habillement et de la literie ainsi que celui de l'impression et édition qui ont connu un développement très dynamique. Par ailleurs la haute conjoncture semble commencer à se tasser dans l'industrie des fabrications métalliques, alors que le taux de croissance de l'industrie chimique et parachimique est retombé à un niveau très faible après un essor passager au cours du deuxième trimestre. Il convient toutefois de souligner que ces derniers indices ne tiennent pas encore compte de la production de Luxwire S. A. et de Monsanto Luxembourg S. A. (Société juridiquement distincte de la société principale Monsanto S. A.) dont le démarrage a eu lieu au cours du troisième trimestre. Ces deux entreprises totalisent un investissement initial de plus d'un milliard de francs et donnent lieu à la création d'environ 400 emplois nouveaux. Relevons aussi dans ce contexte que la société No Nail Boxes a inauguré sa nouvelle usine qui lui permettra de réaliser une expansion rapide de la production.

Enfin les installations de traitement de l'eau de surface du lac d'Esch-sur-Sûre (SEBES) ont été mises en service vers le milieu de l'année. Cet investissement de l'ordre de 1,2 milliard de francs devrait libérer pour la présente décennie le pays de tout souci d'approvisionnement en eau.

Construction

Alors que la fin de la « saison » approche dans le secteur du gros-œuvre, un premier bilan rapide permet de constater que les prévisions établies par le groupe de travail « Bâtiment 71 » se sont avérées exactes en tablant sur :

- une certaine stabilisation dans l'évolution du volume de la demande dans le secteur du grosœuvre;
- une nouvelle expansion dans le secteur du génie civil;
- des goulots d'étranglement particulièrement sérieux dans les métiers du parachèvement, dus au manque de main-d'œuvre qualifiée. (....)

Enquête de conjoncture dans la construction

Durée de marche assurée (en mois) et niveau du carnet des commandes *

	19	968	19	969	19	970	19)71		iveat		%)	mane pt. 19	
	Juin	Sept.	Juin	Sept.	Juin	Sept.	Juin	Sept.	+	=		+	=	_
1. Bâtiment (ensemble) .	6,2	6,0	6,9	5,8	7,6	5,3	5,9	5,4	2	80	18	15	68	17
— Logements	5,9	6,0	5,7	5,9	4,9	4,1	4,6	4,7	2	75	23	17	68	15
- Autres bâtiments	5,7	5,7	7,8	5,7	9,2	5,9	6,3	5,6	3	92	5	14	69	17
2. Génie civil	4,6	5,0	4,6	5,0	3,4	3,7	4,1	4,2	2	84	14	6	76	18
3. Constructions $(1+2)$.	5,7	5,9	6,6	5,8	7,2	5,0	5,8	5,4	2	81	17	11	72	17

^{*} Niveau du carnet de commandes (en % des réponses) (+) = élevé / (=) = normal / (--) = faible.

Pour ce qui est tout d'abord de l'évolution du grosœuvre et du génie civil, on constate essentiellement un net fléchissement du taux de croissance de la production en volume.

Ainsi l'indice de la construction (heures-ouvriers) n'a progressé que de 2,4% durant les 9 premiers mois de 1971, alors que durant la période correspondante de 1970, le taux de croissance s'était chiffré à 13,5%. Bien que l'indice en question ne comporte pas de ventilation par secteur, on peut admettre sur la base des résultats de l'enquête de conjoncture que le développement a été plus dynamique dans le secteur du génie civil que dans celui du gros-œuvre.

En ce qui concerne le secteur du parachèvement, les indicateurs économiques font malheureusement presque complètement défaut. D'après les résultats de l'enquête de conjoncture effectuée par la Chambre des Métiers, on remarque toutefois qu'au cours du premier trimestre de 1971 l'activité économique a été plus intense pour les métiers du parachèvement — en particulier pour la menuiserie et la serrurerie — que pour le gros-œuvre.

Emploi et revenus

Au cours du troisième trimestre de 1971, le nombre des ouvriers occupés dans l'industrie sidérurgique et minière s'est élevé à 22 411 personnes contre 22 588 personnes un trimestre auparavant (-0,8%) et 23 048 personnes durant le troisième trimestre de 1970 (-2,8%). Depuis le sommet atteint en juillet 1970 (23 069 personnes) l'effectif ouvrier de l'industrie sidérurgique et minière s'est donc réduit de 658 personnes, ceci par le biais du non remplacement des départs naturels. Par ailleurs, le nombre des ouvriers étrangers occupés dans ce secteur est tombé de 5921 ouvriers au troisième trimestre de 1970 à 5899 ouvriers durant la même période de 1971 (-0,4%).

Dans les industries autres que la sidérurgie et les mines de fer, les chiffres relevés par l'Inspection du Travail et des Mines révèlent une progression de 2200 personnes environ (ou de 7,9%) entre septembre 1970 et septembre 1971.

Au total l'effectif ouvrier de l'ensemble de l'industrie a augmenté de 1600 personnes environ (+3,1

%) au cours des douze derniers mois, en même temps que le nombre des ouvriers étrangers s'est accru de quelque 1850 personnes (+8,9%). Par conséquent la part des ouvriers étrangers dans l'effectif ouvrier total de l'ensemble des industries est passé de 40,9% en septembre 1970 à 43,2% en septembre 1971.

En ce qui concerne l'évolution des revenus, il convient de relever en particulier l'entrée en vigueur au 1. 7. 1971 d'une nouvelle convention collective dans l'industrie brassicole qui prévoit notamment un relèvement du salaire horaire de 9,5%; par ailleurs les rémunérations du secteur public ont été augmentées de 3% à partir du 1. 11. 1971. Enfin, une tranche indiciaire est venue à échéance au 1. 9. 1971, entraînant une adaptation de 1,43% des revenus indexés.

Prix

L'indice pondéré des prix à la consommation est passé de 177,75 points au 1er juillet 1971 à 180,71

points au 1er novembre, ce qui correspond à une augmentation de 1,67% entre ces deux dates. Pour l'ensemble des 11 premiers mois de l'année on constate un accroissement moyen de 4,6% par rapport à la période correspondante de l'année passée.

Les principaux facteurs de hausse au cours des derniers mois ont été les augmentations de prix du groupe « alimentaire » (viandes de bœuf et de porc, œufs, fromages, fruits, légumes), du groupe « habillement » (vêtements d'hiver, chaussures, lingerie), ainsi que différentes prestations de services (journaux quotidiens et périodiques d'origine étrangère et transports en chemin de fer). Il y a lieu de rappeler que le Luxembourg subit actuellement une importante inflation importée, du fait de sa dépendance à l'égard de certains marchés étrangers où la hausse des prix a été vive; cette remarque vaut même pour le secteur de l'alimentation.

Le parc automobile au Grand-Duché de Luxembourg au 1.1.1971

Nous reproduisons ci-après les parties essentielles d'une étude que le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) vient de publier sur le parc automobile au Grand-Duché de Luxembourg au 1. 1. 1971.

Evolution générale

Au premier janvier 1971, le parc de véhicules a atteint le chiffre record de 120 816 unités. Il convient de rappeler que les chiffres de 25 000, 50 000, 75 000 et 100 000 véhicules avaient été atteints respectivement en 1953, 1957, 1963 et 1967.

Au cours de l'année 1970 le parc de véhicules a augmenté de 7081 unités en passant de 113 735 unités au 1. 1. 1970 à 120 816 unités au 1. 1. 971. Cette augmentation correspond à un taux de 6,2%, inférieur au taux constaté pour la période 1969/1970 (6,3%), mais confirmant néanmoins l'expansion continue du marché de l'automobile.

Le parc de véhicules se composait comme suit au 1.1.1971:

Voitures particul. et commerciales:	91 186	(75,5%)
Camions et camionnettes:	11 999	(9,9%)
Tracteurs agricoles:	$10\ 128$	(8,3%)
Motocyclettes:	3 563	(2,9%)
Véhicules spéciaux :	3 353	(2,8%)
Autobus et autocars:	587	(0,5%)

On notera la part importante que représentent les voitures particulières et commerciales dans le parc global (75,5% contre 51,8% en 1956); trois véhicules sur quatre sont donc des voitures particulières et commerciales.

Il est par ailleurs intéressant de présenter d'une façon schématique l'évolution des dernières années en indiquant au lecteur les variations du parc à la fois en chiffres absolus et en pourcentage:

Spécification	Variations en chiffres absolus 1971/70 1970/69	en pourcentage 1971/70 1970/69		
Voitures particulières et commerciales . Tracteurs agricoles Camionnettes Véhicules spéciaux Autobus Camions Motocyclettes	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		

Ainsi l'expansion la plus notable fut enregistrée par le parc de voitures particulières, qui constitue, comme on le sait, le moteur principal du phénomène de motorisation du pays. En chiffres absolus les progrès enregistrés par les parcs de tracteurs agricoles, de camionnettes et de véhicules spéciaux apparaissent en effet comme mineurs à côté de l'augmentation massive du nombre de voitures en circulation. L'expansion la plus importante mesurée en pourcentages, s'est située également dans le parc des voitures particulières et commerciales (8,3%) et ensuite seulement dans le parc de camionnettes (6,6%) et de véhicules spéciaux (6,5%).

Véhicules spéciaux 1764 Voitures particulières et commerciales 429

Camionne	ttes						292
Tracteurs	agric	ole	S				202
Autobus	-						203
Camions							114
Motocycle	ttes		•				38

1970 fut donc l'année où le parc de véhicules luxembourgeois dépassa les 120 000 unités. Cet événement eut lieu à un moment où le nombre de véhicules en circulation sur notre planète dépassait de loin le chiffre de 240 millions, dont plus de 78 millions sur les routes européennes.

Car au Grand-Duché comme ailleurs la ronde infernale continue comme le montrent les premières statistiques mensuelles de 1971 :

Nouvelles immatriculations de voitures automobiles et de véhicules utilitaires neufs en 1971

Taux de variation en pour-cent par rapport à la période correspondante de l'année précédente

Catégories	Années	Moyennes des mois comparés de janvier à août 1971	I trim.	II trim. +19,5	
Voitures particulières	1971/70	+22,8	+37,9		
Voitures commerciales .	1971/70	+ 7,4	+27,3	-2,1	
Camions	1971/70	+14,0	+24,5	+ 4,6	
Camionnettes	1971/70	+ 0,6	+14,5	-11,4	
Tracteurs agricoles	1971/70	-53,1	-40.0	-59,6	

Le marché de voitures particulières et commerciales

La demande de voitures neuves et usagées a évolué comme suit depuis l'année 1960 :

Années		Demande globale	Demande a	dditionnelle	Demande de remplacement		
Aine		Voitures	Voitures	en % du total	Voitures	en % du total	
1960 .		5 442	3 596	66,0	1 846	34,0	
1961 .		6 149	4 539	73,8	1 610	26,2	
1962 .		6 148	3 921	63,7	2 227	36,3	
1963 .		6 650	4 187	62,9	2 463	37,1	
1964 .		8 907	6 035	67,7	2 872	32,3	
1965 .		8 850	5 962	67,3	2 888	32,7	
1966 .		9 224	5 604	60,7	3 620	39,3	
1967 .		8 895	5 457	61,5	3 438	38,5	
1968 .		10 516	5 168	49,1	5 348	50,9	
.969 .		11 738	6 821	58,1	4 917	41,9	
1970 .		12 764	6 370	49,9	6 394	50,1	

Par rapport à l'année précédente, la demande globale, c'est-à-dire le nombre de voitures nouvellement immatriculées en 1970 a encore sensiblement augmenté et il est donc permis de constater que le marché des voitures particulières et commerciales est en continuelle expansion.

12 764 voitures furent immatriculées, dont 11 633 voitures neuves et 1131 voitures d'occasion. Si le

mouvement d'immatriculation de voitures neuves accuse un essor certain (9424 en 1968 et 10647 en 1969), il n'en va pas de même du marché des voitures d'occasion, où le nombre d'immatriculations nouvelles a pratiquement stagné depuis deux ans (1092 immatriculations en 1968 et 1091 immatriculations en 1969).

Le marché de véhicules utilitaires

Comme par le passé le parc de camionnettes a continué à croître en 1970; ce phénomène cadre parfaitement avec le développement du secteur tertiaire dans notre pays en voie d'évolution vers la société post-industrielle.

La demande de camionnettes se répartit comme suit pour 1970:

demande globale 1048 unités, demande additionnelle 508 unités, demande de remplacement 540 unités.

On constatera que dans ce secteur la demande de remplacement revêt une importance particulière par rapport à la demande additionnelle, due en partie au fait que 54% du parc existant a plus de 5 ans d'âge. Notons aussi que le marché d'occasions représente moins de 9% du marché total.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1969, le parc de camions a légèrement augmenté en 1970 pour s'établir à 3861 unités au 1.1.1971. On peut estimer sans trop de risque d'erreur que ce parc a atteint son niveau de saturation qui, compte tenu de la politique des transports actuelle, devrait se situer aux alentours de 4000 véhicules. Il est intéressant de noter que l'accroissement du parc de camions est dû exclusivement à une augmentation du nombre de poids lourds de plus de 10 tonnes, qui constituent à présent 48% du total des camions en circulation. Voici d'ailleurs l'évolution du parc de camions, réparti selon le poids total maximum, entre 1969 et 1970 :

	1969	1970	Différence
Camions de 3,5 à 7,5 t	974	963	— 11
Camions de 7,5 à 10 t	1017	1014	_ 3
Camions de plus de 10 t	1755	1884	+129
Total	3746	3861	+115

Le marché des camions a connu en 1970 une demande globale portant sur 355 unités, alors que la demande additionnelle ne portait que sur 115 véhicules. Aussi le taux de remplacement est-il élevé ici, en raison de l'âge élevé du parc — 72,2% des camions ont plus de 5 ans d'âge — et de l'usure rapide de certains véhicules.

Quant au parc d'autobus et d'autocars, il a encore connu une forte expansion: il s'est en effet accru de 27 unités en 1970, de 10 unités en 1969 et de 36 unités en 1968 soit plus de 70 véhicules en trois ans. Dans ce secteur la demande de remplacement a porté sur 21 véhicules.

Le parc de véhicules spéciaux a encore fortement augmenté, principalement sous l'effet des achats de machines automotrices. Au 1. 1. 71 on comptait en effet 3353 véhicules spéciaux, dont 2042 moissonneuses-batteuses, 882 machines automotrices, 380 tracteurs de véhicules articulés et 49 tracteurs industriels. La marché de véhicules spéciaux (neufs et usagés) a porté sur un total de 280 véhicules, dont 74 furent affectés au remplacement de véhicules désaffectés.

Ainsi le nombre de moissonneuses-batteuses est passé de 340 unités en 1960 à 2042 unités en 1970 en passant par 1041 en 1964. Cet accroissement s'inscrit dans le mouvement irréversible de mécanisation qui caractérise l'agriculture de tous les pays de la CEE. Notons qu'en 1970 l'agriculture luxembourgeoise disposait ainsi en moyenne d'une moissonneuse-batteuse pour 22 ha de céréales.

Dans le même ordre d'idées il y a lieu de mettre en exergue le bond en avant effectué par le parc de tracteurs agricoles qui a atteint le chiffre record de 10 128 au 1. 1. 71. Si l'accroissement de 284 unités a été inférieur à celui de l'année précédente (464 unités) son importance ne manque pas d'étonner pour autant par rapport au degré de mécanisation atteint d'ores et déjà par l'agriculture luxembourgeoise.

La densité automobile

L'accroissement rapide et constant du nombre de véhicules en circulation fait monter régulièrement la densité automobile qui atteint, depuis 1966, le degré le plus élevé des pays du Marché Commun et range le Grand-Duché à la sixième place parmi les nations les plus motorisées du monde. Voici à cet égard le tableau, établi au 1.1.1970 du nombre d'habitants par véhicule d'une part et par voiture d'autre part dans 14 pays.

Pays		Nombre d'habitants pa Voiture Véhicule				
Etats-Unis d'Améi	riq	ue			2,3	1,9
Canada					3,3	2,7
Nouvelle-Zélande					3,3	2,8
Australie					3,4	2,7
Suède		٠			3,6	3,4
Luxembourg .					3,9	2,9
France					4,3	3,7
Grande-Bretagne					4,8	4,2
R. F. d'Allemagne					4,6	4,2
Suisse					4,9	4,4
Danemark					4,8	3,8
Belgique					5,3	4,7
Pays-Bas					5,8	5,1
Italie					6,0	5,5

Au 1. 1. 71 la densité automobile s'établissait comme suit: Par rapport au nombre d'habitants d'abord, le pays comptait 3,7 habitants par voiture et 2,8 habitants par véhicule (respectivement 3,9 et 2,9 au 1. 1. 1970), soit 268 voitures et 355 véhicules pour 1000 habitants. Etant donné l'accroissement relativement faible de la population totale, dont il est question ci-dessus, le nombre de voitures pour 1000 habitants augmente très rapidement: de 69 en 1955 il est passé à 116 en 1960, à 185 en 1965 pour atteindre le record de 268 en 1970.

En second lieu la population active fournit un intéressant critère de comparaison. En ce qui concerne les voitures, l'évolution a été la suivante :

Situ			Voitures	Population active intérieure	Voitures pour 1000 personnes actives
1948	_		5 286	135 139	39
1961			37 042	135 500	273
1968			72 827	138 800	525
1970			84 816	140 400	604
1971			91 186	143 900	634

Au 1.1.71 on comptait déjà 634 voitures pour 1000 personnes actives; nous approchons donc du stade où deux personnes actives sur trois disposent d'une voiture particulière. Si on totalise l'ensemble des moyens de transport individuel (voitures et motocyclettes) on compte d'ores et déjà 658 véhicules pour 1000 personnes actives.

Enfin il convient de relever qu'au 1.1.1971, le Grand-Duché comptait 47 véhicules par km² et 27 véhicules par km de route; au même moment on relevait 837 voitures pour 1000 ménages.

La circulation

Depuis 1967 plus de 100 000 véhicules luxembourgeois — sans compter les milliers de véhicules étrangers qui transitent chaque année par notre pays — circulent sur les routes luxembourgeoises. La circulation devient donc de plus en plus dense, et, par voie de conséquence, chaque jour plus difficile et plus dangereuse. Deux problèmes en découlent, qui font l'objet tous les deux de l'attention particulière des Pouvoirs Publics: le problème des accidents de la circulation et celui de l'adaptation de notre réseau routier.

En matière d'accidents de la circulation routière, le STATEC a publié en 1967 une étude extrêmement fouillée, due à la plume d'un psychologue français, M. Elie Kahn, étude suivie en 1969 par un Bulletin statistique sur les accidents de la circulation routière.

Le Bulletin du STATEC en question (Vol. XV, 7/1969) s'arrête aux statistiques relatives à l'année 1968. Il semble donc intéressant pour le lecteur de trouver ci-après les données relatives à l'année 1970. Ces données ne feront que confirmer les conclusions de l'étude précitée, mais permettront aussi d'insister sur l'urgence d'une action draconienne de la part des Pouvoirs Publics dans le domaine de la circulation sur les voies publiques.

Accidents de la circulation routière

	1965	1966	1967	1970
Nombre d'accidents .	4213	3573	3767	3125
dont accid. corporels	1747	1550	1657	1606
- mortels	75	80	76	115
- non mortels	1672	1470	1581	1492
accidents matériels	2466	2023	2110	1518
Nombre de victimes .	2677	2271	2443	2499
dont tués	83	82	80	132
blessés	2594	2189	2363	2367
graves	1085	900	922	1082
— légers	1509	1289	1441	1285

En ce qui concerne l'aménagement de notre réseau routier, la loi de 1967 relative à la création d'un fonds routier constitue sans aucun doute le premier pas d'une action concertée des Pouvoirs Publics dans ce domaine.

Conclusions

L'automobile lance un défi permanent à notre civilisation, à notre mode de vie, à notre vie tout court. Plus que jamais elle rend indispensable dans le cadre de l'aménagement du territoire la modernisation du réseau routier et l'ordonnancement des agglomérations. L'encombrement des routes, des villes, des parkings — si l'on ne trouve pas rapidement des thérapeutiques efficaces — provoquera tôt ou tard une thrombose généralisée. En 1967, notre parc automobile a franchi le seuil des 100 900 véhicules; à quand les 150 000, voire même les 200 000 véhicules? En 1975, 1980 ou 1985? Qu'importe, mais ce sera.

D'aucuns penseront que la densité de la circulation au Luxembourg est loin d'être critique. Que la saturation n'est pas pour demain. Que le gouvernement a sans doute d'autres tâches plus urgentes à résoudre. A cela il faut opposer les faits : la densité de la circulation aux heures de pointe, pendant les week-ends et durant les mois de vacances à la fois sur les principaux itinéraires et dans les agglomérations, les accidents de la circulation avec toutes leurs conséquences tragiques, la pollution de l'air, le manque d'espace dans les villes qui deviennent peu à peu des dortoirs pour véhicules au lieu de servir l'homme, les dépenses que provoquent sur tous les plans les progrès de la motorisation.

L'aménagement d'un réseau routier moderne est une condition fondamentale pour une solution des problèmes de la circulation des années 1975 ou 1980. Mais cette condition — si nécessaire soit-elle — n'est pas suffisante. D'un côté, le réseau routier doit en effet s'encadrer harmonieusement dans un plan général d'aménagement du territoire, conçu lui aussi pour des décades futures ; ce plan doit en particulier tenir compte à la fois des zones d'implantation industrielle et des nécessités d'infrastructure de l'ensemble des modes de transport.

Il s'agira de remédier au problème crucial de l'encombrement des villes et des agglomérations. Dans ce domaine également des solutions originales devront être trouvées. Faut-il dire non à l'automobile dans le centre des villes? Ou en limiter l'accès par des mesures indirectes, en prélevant par exemple des taxes de parking prohibitives? Ou bien devons-nous opérer dès maintenant un choix fondamental, en considérant que c'est à nos villes de s'adapter à l'automobile et non vice-versa; dans ce cas, il faudra sans doute s'attendre dans les années à venir à voir le coût d'investissement global nécessaire pour chaque véhicule supplémentaire atteindre et même dépasser le niveau du coût d'un poste de travail nouveau dans une industrie de pointe; sans oublier les aspects esthétiques et sociologiques de l'opération.

L'automobile continue à nous lancer un défi permanent. Il appartient à la génération actuelle d'imaginer et de mettre en œuvre les moyens pour y parer.

Nouvelles diverses

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de France

Sur l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, Monsieur Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de la République française, effectua le 3 décembre 1971 une visite officielle à Luxembourg.

Dans la matinée eurent lieu successivement une réunion de travail à la Maison de Cassal et un tête-àtête entre les Ministres des Affaires Etrangères français et luxembourgeois. Après un déjeuner, offert en l'honneur de Son Excellence Monsieur Maurice Schumann au Ministère des Affaires Etrangères, le Ministre français des Affaires Etrangères quitta le Luxembourg en début d'après-midi par avion spécial pour Paris. Avant son départ pour la capitale française, Monsieur Maurice Schumann donna une conférence de presse, au cours de laquelle il fit notamment la déclaration suivante concernant le Luxembourg:

Quelques heures nous ont évidemment suffi d'une part pour faire le tour des problèmes bilatéraux ; rassurez-vous il n'y a aucun litige entre la France et le Luxembourg, mais entre les meilleurs amis il y a toujours des petits problèmes à mettre au point, et d'autre part pour constater notre accord fondamental sur tous les problèmes essentiels qui se poseront à l'Europe en 1972, c'est-à-dire en particulier la préparation de la Conférence Européenne au Sommet, et d'autre part la préparation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération dans toute l'Europe. En ce qui concerne le premier point, s'il est un endroit où il importe d'en parler, c'est bien le Luxembourg, car qu'est-ce que sera ce sommet européen, ce sommet de 250 millions d'Européens, proposé en premier lieu, mais non pas exclusi-vement, par la France. Eh bien, ce sera la relance européenne, nous l'espérons, et la relance européenne c'est d'abord la reprise de cette union économique et monétaire dont la construction a été hélas interrompue par la crise monétaire qui a commencé au mois de mai et qui a continué et s'est aggravée au mois d'août par les décisions unilatérales dont chacun a gardé souvenance. Une éclaircie apparaît et si nous sommes sortis de la phase aiguë de la crise monétaire, si même nous avons abordé le problème en profondeur, et le problème en profondeur ce n'est pas seulement la fixation de parités nouvelles, c'est aussi la question fondamentale de l'instrument monétaire des échanges internationaux, le problème du dollar, monnaie de réserve, il est clair que le sommet européen pourra et devra reprendre la construction de l'Europe notamment par — non pas exclusivement par - l'Union économique et monétaire. Mais je vais vous dire un dernier mot : nous sommes à Luxembourg, parlons clair, le Grand-Duché a joué un rôle essentiel dans la construction de l'Europe, dans le développement de la Communauté Européenne, un rôle sans commune mesure avec l'apparence de

son importance géographique et démographique. Alors, me dira-t-on, alors ne peut-on pas ne pas se dire, est-ce que cette importance sera confirmée ou est-ce qu'elle sera menacée par l'élargissement, c'est-à-dire par la naissance d'une communauté beaucoup plus vaste à l'intérieur de laquelle le poids spécifique du Grand-Duché sera moins? Cette question, pour-quoi ne pas la poser tout de suite? La réponse de la France est claire, la réponse de la France c'est que le centre de gravité de l'Europe élargie passe par Luxembourg et que, par conséquent, il n'y a aucune espèce de raison, bien au contraire, pour que l'élargissement de la Communauté se traduise par exemple, je n'évoque ce point qu'à titre symbolique, se traduise par une modification quelconque dans l'implantation des institutions.



Visite officielle de M. Gaston Thorn en Roumanie

A l'invitation du Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie Monsieur Corneliu Manescu, le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, Monsieur Gaston Thorn, s'est rendu en visite officielle en République Socialiste de Roumanie dans la période du 15 au 19 décembre 1971. A l'issue de cette visite, un communiqué conjoint a été publié dont nous reproduisons le texte ci-après:

A l'invitation du Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste de Roumanie, M. Corneliu Manescu, le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. Gaston Thorn, a effectué une visite officielle en Roumanie.

Durant son séjour, le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg a eu l'occasion d'avoir des entretiens prolongés avec le Président du Conseil d'Etat, M. Nicolae Ceaucescu, avec le Président du Conseil des Ministres, M. Ion Gheorghe Maurer, ainsi qu'avec le Ministre roumain des Affaires Etrangères, M. Corneliu Manescu et avec le Ministre roumain du Commerce Extérieur, M. Cornel Burtica.

Les entrevues et les entretiens, qui se sont déroulés dans une ambiance d'amitié, de franchise et de compréhension mutuelles ont permis d'examiner le stade actuel et les perspectives de développement des relations bilatérales, ainsi que des problèmes internationaux d'intérêt commun.

Il a été constaté que les rapports roumano-luxembourgeois connaissent une évolution positive et le désir a été exprimé des deux côtés de mettre à profit les conditions favorables, qui existent actuellement, pour développer les échanges commerciaux et explorer les possibilités de coopérer dans le domaine économique, industriel et technico-scientifique. En vue d'une meilleure connaissance réciproque, les autorités des deux pays s'attacheront à encourager les échanges des valeurs matérielles et spirituelles à travers les contacts humains. Dans le cadre des échanges de vues sur les problèmes internationaux, les deux Ministres des Affaires Etrangères ont exprimé leur conviction que le développement de rapports normaux entre Etats, quel que soit leur régime politique et social, la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde exigent d'étayer ces relations sur les principes de la parfaite égalité en droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la renonciation à la force et à la menace d'y avoir recours, de la coopération mutuellement avantageuse, du droit qu'a chaque peuple de décider de son propre destin.

Les deux Ministres ont souligné la nécessité de la participation de tous les Etats — grands et petits — à la solution des problèmes avec lesquels se trouve confrontée l'humanité. Ils se sont prononcés pour la solution par la voie pacifique, par des négociations, des problèmes litigieux entre Etats, des foyers de tension et de conflits existant dans différentes parties du monde.

Une attention particulière a été accordée aux problèmes européens. Les entretiens ont permis de constater l'existence d'une grande identité de vues entre les deux parties, notamment en ce qui concerne les problèmes liés à la sécurité européenne. Les deux Ministres estiment que les conditions sont telles qu'on peut envisager de passer au courant des prochains mois à la préparation, dans un cadre multilatéral et avec la participation directe de tous les Etats intéressés, de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, de manière à ce que l'on puisse en arriver, dans les plus brefs délais possibles, à la convocation de cette conférence.

Les deux Ministres ont exprimé leur satisfaction à l'égard des résultats de la visite en Roumanie du Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. Gaston Thorn. Ils ont été d'avis que la visite a contribué à une meilleure connaissance réciproque, à la création de conditions à même de favoriser le développement fructueux des relations roumano-luxembourgeoises, au bénéfice des deux pays, de la paix, de l'entente et de la coopération en Europe et dans le monde.

Le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. Gaston Thorn, a invité le Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste de Roumanie, M. Corneliu Manescu, à faire une visite officielle au Luxembourg. L'invitation a été acceptée avec plaisir. La date de la visite sera établie ultérieurement par la voie diplomatique.

Visite à Luxembourg de Monsieur Joseph Ertl, Ministre de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Joseph Ertl, Ministre de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne, fit le 22 décembre 1971 une brève visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, et Monsieur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

A l'occasion de cette visite, qui se situe dans le cadre des relations bilatérales entre les divers pays européens, les entretiens ont notamment porté sur les problèmes agricoles européens.

*

Monsieur Gaston Thorn reçu en audience par Sa Sainteté le Pape Paul VI

Au cours de la matinée du 4 novembre 1971, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a été reçu en audience par Sa Sainteté le Pape Paul VI avec lequel il a eu un entretien prolongé.

Monsieur Gaston Thorn a pu s'entretenir au cours de la même matinée avec Son Eminence le Cardinal Jean Villot, Secrétaire d'Etat.

Monsieur Gaston Thorn a assisté le 5 novembre à Rome à la conférence semestrielle des six Ministres des Affaires Etrangères, conférence qui eut pour objet la coopération en matière de politique étrangère. Cette conférence s'est poursuivie le 6 novembre 1971 en présence des quatre Ministres des Affaires Etrangères des pays candidats à l'adhésion aux Communautés Européennes.

Rappelons que lors de l'audience auprès de Sa Sainteté le Pape Paul VI, Monsieur le Ministre Gaston Thorn était accompagné de M. Pierre Wurth, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, le Père Jean-Pierre Muller, Conseiller ecclésiastique, M. Roger Hastert, Conseiller à l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg auprès du Saint-Siège et par M. Paul Mertz, Directeur-adjoint de la Division politique au Ministère des Affaires Etrangères.

*

Télégramme de félicitations de S. A. R. le Grand-Duc au Président Leone

Son Altesse Royale le Grand-Duc a envoyé un télégramme de félicitations à Monsieur Giovanni Leone à l'occasion de son élection en tant que Président de la République italienne.

*

S. A. R. la Grande-Duchesse Charlotte devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise

Le 2 novembre 1971, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte a déposé une gerbe de fleurs devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2° guerre mondiale.

Son Altesse Royale était accompagnée à cette occasion de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Prince Henri et de la Princesse Margaretha, de la Princesse Elisabeth, du Prince Charles et de la Princesse Joan. Elle fut reçue à son arrivée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise par S. Exc. Monsieur Pierre Wer-

ner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et par Monsieur Joseph Petit, Président de l'Association pour la Construction du Monument National. Après le dépôt de fleurs, Son Altesse Royale visita le Monument ainsi que la chapelle ardente.

*

Visite du Couple grand-ducal aux installations olympiques de Munich

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent le 4 novembre 1971 les installations olympiques de l'Oberwiesenfeld à Munich. A cette occasion, Monsieur Willi Daume, Président du Comité d'Organisation des Jeux de la XX^e Olympiade, a remis à Son Altesse Royale le Grand-Duc l'invitation adressée au Comité Olympique Luxembourgeois pour participer aux Jeux de Munich.

Le 9 novembre, lors d'une audience au Palais grand-ducal, Son Altesse Royale le Grand-Duc a remis cette invitation à Monsieur Prosper Link, Président du Comité Olympique Luxembourgeois.

*

Session du Parlement européen à Luxembourg

Du 15 au 17 décembre 1971 se déroulèrent au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg des séances plénières du Parlement européen. L'ordre du jour de cette session à Luxembourg prévoyait la discussion de nombreux rapports dont notamment celui de M. Nicolas Kollwelter, présenté au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision prorogeant le régime des prix maxima, et celui de M11e Astrid Lulling, présenté au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant certaines modalités administratives et financières de fonctionnement du Fonds social européen.

*

Réunion du comité consultatif de la C.E.C.A.

Le comité consultatif de la C.E.C.A. a tenu sa 146° session le 20 décembre 1971 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. La commission de la C.E.E. y fut représentée par M. Dahrendorf. L'ordre du jour de cette session à Luxembourg comprenait avant tout l'examen du programme prévisionnel « Acier » pour 1972, élaboré par la commission des Communautés.

*

Réunion à Luxembourg du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est réuni le 17 décembre 1971 à Luxembourg, sous la présidence de M. René Van den Bulcke (socialiste luxembourgeois). A son ordre du jour figurait en premier lieu le projet de Convention Benelux relatif aux comourants et le projet de Convention Benelux portant loi uniforme relative à l'astreinte. Le Conseil a émis un avis favorable sur le premier projet.

Après un exposé de M. Hambye (PSC belge), rapporteur, le Conseil a renvoyé en commission le projet relatif à l'astreinte qui avait fait l'objet d'amendements des Gouvernements. A son sujet s'est posée en effet la question de savoir si la procédure de la loi uniforme était bien la plus adéquate pour réaliser l'uniformisation du droit au sein du Benelux. Les experts juridiques tendent à remplacer cette procédure par des Conventions comportant en annexe des dispositions communes. Par ce genre de Convention les Gouvernements s'engagent à proposer à leurs Parlements d'adapter les législations nationales au contenu des dispositions annexées à la Convention, tandis qu'une loi uniforme doit être reprise littéralement dans les législations nationales.

Le Conseil a adopté ensuite, sur rapport de M. Sledsens (CVP belge), une proposition de M. Lems (socialiste hollandais) qui a pour objet de prolonger la durée des sessions, qui se tiennent à tour de rôle dans chaque capitale, de sorte que le Conseil se réunira dorénavant pendant deux années consécutives dans chacun des trois pays. La durée du mandat de Président sera prolongée en conséquence. Il s'est en effet avéré qu'une session d'une année n'était pas suffisante pour permettre au Conseil de fonctionner efficacement. L'annualité du mandat avait pour conséquence que les contacts du Président avec les Gouvernements ne lui permettaient pratiquement jamais d'aboutir aux résultats tangibles espérés. La solution adoptée assurera, espère-t-on, une plus grande continuité dans la direction du Conseil.

Le Bureau du Conseil, qui continuera donc à siéger en 1972 à Luxembourg, a été composé comme suit : Président : M. René Van den Bulcke ; Vice-Présidents : M. Sledsens, M. Geurtsen (libéral néerlandais).

*

Visite de M. Marcel Mart en Grande-Bretagne

Répondant à l'invitation du Gouvernement britannique, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes, des Transports, de l'Energie et du Tourisme, a fait une visite officielle en Grande-Bretagne les 15 et 16 novembre 1971 au cours de laquelle il rencontra plusieurs membres du Gouvernement britannique.

Monsieur Marcel Mart a notamment eu des entretiens avec Monsieur John Davies, Secrétaire d'Etat britannique pour le Commerce et l'Industrie, et avec Monsieur Geoffrey Rippon, Chef de la délégation britannique lors des négociations d'adhésion entre la Grande-Bretagne et les Communautés Européennes.

Le Ministre luxembourgeois fut l'hôte à déjeuner du Gouvernement britannique le premier jour de sa visite officielle à Londres et l'invité de la Confédération des Industriels Britanniques dans la soirée du 15 novembre.

Monsieur le Ministre Marcel Mart, qui fut accompagné au cours de son voyage de Monsieur Jean Hoffmann, Commissaire du Gouvernement à l'Energie, eut l'occasion de visiter le 16 novembre les centres de la « United Kingdom Atomic Energy Authority » à Winfrith, Dorset, de prendre plus amplement connaissance du programme du Gouvernement britannique dans le domaine de l'énergie nucléaire et de se rendre compte des développements scientifiques et technologiques réalisés dans ce secteur en Grande-Bretagne.

*

Journées d'études bancaires à Luxembourg

Les 19 et 20 novembre 1971 eurent lieu au Nouveau Théâtre à Luxembourg les journées d'études bancaires, organisées par l'Université Internationale de Sciences Comparées de Luxembourg. Ces journées d'études bancaires, qui eurent pour thème : « L'intégration des marchés européens de valeurs mobilières», connurent un grand succès avec la participation de plus de 150 banquiers et financiers de 11 pays différents. La liste des coférenciers comporta des noms réputés du monde bancaire et financier. Au programme des journées d'études bancaires figuraient les rapports et conférences suivants :

Exposé introductif: Le marché des capitaux de grande dimension: l'expérience américaine. Rapporteur: M. Manuel F. Cohen, ancien président de la Securities and Exchange Commission (S.E.C.) des Etats-Unis.

Aspects juridiques et fiscaux de la création d'un marché européen des capitaux. — Rapporteur : M. Cesare Maestripieri, conseiller juridique à la Commission des Communautés Européennes.

L'incidence des formes de valeurs mobilières sur l'intégration des marchés européens de valeurs mobilières. — Rapporteur : M. Giandomenico Sertoli, directeur de la Banca Commerciale Italiana, Milan.

Le clearing international de valeurs mobilières. — Rapporteur: M. Hermann Delorme, membre du Conseil d'administration des « Frankfurter Kassenverein A.G.» et «Deutscher Auslandskassenverein A.G.».

Organisation des conditions d'admission à la Bourse de valeurs mobilières. — Rapporteur : M. Daniel Petit, secrétaire général de la Chambre Syndicale de la Compagnie des Agents de Change, Paris.

Information des porteurs de valeurs mobilières dans la perspective d'un marché européen des capitaux. — Rapporteur : M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle bancaire, Luxembourg.

La réglementation du marché international européen des valeurs mobilières. — Rapporteur : M. Bernard Kelly, directeur S. G. Warburg & Co Ltd, London.

Relevons que Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, fit également un exposé sur l'avenir de l'unité de compte et l'unité monétaire européennes dans l'émission de valeurs mobilières.

Mentionnons ici que les participants des journées d'études bancaires furent les hôtes de la Commission des Communautés européennes qui a offert un déjeuner, présidé par M. l'Ambassadeur Albert Borschette, membre de la Commission.

*

« Luxemburg : Zahl der Banken verdreifacht »

Nous reproduisons ci-après un article de M. Carl A. Ehrhardt, intitulé « Luxemburg : Zahl der Banken verdreifacht » et qui fut publié à la date du 9 novembre 1971 dans le « Handelsblatt » de Düsseldorf.

Luxemburg: Zahl der Banken verdreifacht 91% der Bankdepots in Devisen

Von 1950 bis 1960 ist die Zahl der zugelassenen Banken im Großherzogtum Luxemburg mit 15 noch konstant geblieben. Seither hat sie sich bis Anfang September 1971 auf 45 erhöht. Die « Liste der Banken und Sparkassen », die der Kommissar der Bankenkontrolle jährlich veröffentlicht, nannte zuletzt (Memorial B vom 6. 4. 1971) 40 Namen.

Neben der Staatssparkasse umfaßte sie 28 Aktiengesellschaften nach luxemburgischem Recht, 2 Genossenschaften nach luxemburgischem Recht und 9 Gesellschaften nach ausländischem Recht. Inzwischen sind durch Anmeldung 4 weitere Institute Anwärter auf Erwähnung in der Liste geworden, darunter die Bayerische Vereinsbank und die Bank AmeriBas, aus Bank of America und Banque de Paris et des Pays-Bas).

Diese Entwicklung schlägt sich u. a. in folgenden Daten nieder:

Entwicklung des Bankgeschäftes im Großherzogtum Luxemburg

	Zugelass. Institute	Zweig- stellen	Beschäf- tigte	Bilanz- volumen Mrd. LF	Bank- einlagen Mill. LF	Kunden- einlagen Mill. LF	Spar- einlagen Mill. LF
1950	15	69	769	6,5	296	3,292	2,854
1960	15	100	1284	22,9	1,190	10,185	6,736
1965	20	117	2073	47,5	7,778	21,176	11,398
1968	26	147	2615	90	31,234	32,576	14,263
1969	32	152	3187	136	51,678	55,207	15,335
1970	38	162	3756	235,7	132,280	67,919	16,467
30. 8. 1971	41			342	-		

Kennzeichnend für die neue, den Rahmen des Großherzogtums aus bekannten Gründen sprengende Struktur ist u. a. die Rolle der Fremdwährungen in den Bilanzen der in Luxemburg tätigen Banken: Zum 31. 12. 1970 bestanden die Bankeinlagen (Engagements envers les banques) auf Sicht zu 87,7% und auf Termin zu 94%, zusammen zu 91% aus Devisen. Bei den Sicht- und Termineinlagen von Kunden kam der Devisenanteil auf etwa 52%. Auch das macht verständlich, weshalb sich der luxemburgische Ministerpräsident und Finanzminister Pierre Werner in der denkwürdigen Währungskontroverse im EG-Ministerrat in der Nacht vom 8. zum 9. Mai 1971 allen Anregungen der anderen EG-Partner, die auf den Eurodollarmarkt einwirken könnten, unnachgiebig widersetzte.

Eine Auswahl der zehn größten Banken im Großherzogtum Luxemburg muß je nach den verwendeten Kriterien recht unterschiedlich ausfallen. Berücksichtigt werden können ohnehin nur die nach luxemburgischem Recht geführten und publizierenden Institute, weil lediglich für sie vergleichbare Bilanzdaten zur Verfügung stehen. Geht man vom eingezahlten Kapital aus, so konzentriert sich die Auswahl auf 14 dieser 31 Institute, die bei anderer Bewertungsgrundlage (Bilanzvolumen, Bankeinlagen, Kundeneinlagen und Einlagen insgesamt) jeweils in unterschiedlicher Reihenfolge unter den ersten Zehn erscheinen.

So steht z. B. die Compagnie Financière de la Deutsche Bank beim eingezahlten Kapital auf dem 2. Platz und beim Bilanzvolumen auf dem 8. Platz, bei den Gesamteinlagen aber nur auf dem 13. Platz. Die First National City Bank (Luxembourg) hingegen erscheint nach den Einlagen von Banken auf dem 1. Platz und bei den Bilanzvolumen auf dem 2. Platz, bleibt aber bei den beiden anderen Kriterien unter « ferner liefen ». Andererseits erscheinen unter den nach ausländischem Recht arbeitenden Instituten Banken, die vermutlich auf den ersten Plätzen einzureihen wären, wenn sie Bilanzen für ihr Luxemburg-Geschäft veröffentlichen würden. Vermutet wird z. B., daß die seit 1969 in Luxemburg tätige Wells Fargo Bank N. A. (San Franzisko) Spitzenreiter beim Bilanzvolumen ist.

Unter den nach der Höhe der Kundeneinlagen eingestuften zehn größten Banken in Luxemburg erscheint von den deutschen oder maßgebend unter deutschem Einfluß stehenden Instituten nur die Compagnie Financière de la Deutsche Bank (9.). Die Compagnie luxembourgeoise de Banque (Dresdner Bank) erreicht zwar bei den Bankeinlagen den zweiten Platz, beim eingezahlten Kapital sogar den ersten Platz und beim Bilanzvolumen den vierten, kommt aber ebensowenig unter die ersten Zehn nach den Kundeneinlagen wie die Commerzbank International. die bei den Bankeinlagen den dritten und beim eingezahlten Kapital den sechsten Platz einnimmt. Beim eingezahlten Kapital ist noch die Deutsche Girozentrale International (9.) zu erwähnen. Vertreten sind überdies in der Luxemburg-Liste, soweit bekannt, die Bank für Gemeinwirtschaft über die Banque de l'Union des Coopérateurs Luxembourgeois sowie die Hessische Landesbank über die Banque Continentale.

Die 10 größten Banken in Luxemburg

Name in Mrd. LF	Einl. von Kunden und Sparern	
Caisse d'Epargne de l'Etat	21,1	4,3
Banque Internationale	11,0	5,6
Banque Générale à Luxembourg .	8,6	3,6
Kredietbank S. A. Luxembourgeoise	6,9	5,7
Banque de Paris et des Pays-Bas		
pour le GD. de Luxembourg	5,9	6,3
Banque Lambert-Luxembourg	2,8	
Banque Commerciale	1,4	
Caisse Centrale des Ass. Agricoles .	1,4	
Compagnie Financière de la Deutsch	e	
Bank	1,2	
Fortuna	0,9	

^{*} alle mit Sitz in Luxemburg.

Le Budget de l'Etat pour l'exercice 1972

Le 23 décembre 1971, la Chambre des Députés a adopté le projet de budget de l'Etat pour 1972 par 32 voix contre 22.

Les débats budgétaires avaient débuté le 4 novembre 1971 et après vingt-deux séances qui furent souvent prolongées jusque tard dans la soirée, la Chambre des Députés a adopté le projet de budget pour 1972.

Les recettes ordinaires et extraordinaires du budget de l'Etat pour l'exercice 1972 se chiffrent respectivement à 13 297,2 millions et à 1 083,1 millions, soit au total 14 380,3 millions de francs.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires atteignent respectivement 13 083,7 millions et 1 456,6 millions, au total donc 14 540,3 millions de francs.

Le mali de l'exercice 1972 se monte à 160 millions de francs.

*

La production de l'industrie sidérurgique et de l'industrie minière en 1970

L'industrie sidérurgique en 1971

	Fonte t	Acier t	Nombre de hauts fourn.	Effectif Ouvr.
Janvier	374 462	412 976	24	21 631
Février	353 420	412 905	24	21 555
Mars	403 788	466 406	24	21 517
Avril	391 328	445 871	21	21512
Mai	375 836	412 967	21	21 490
Juin	386 812	456 492	23	21 410
Juillet	417 721	484 675	23	21 309
Août	407 050	455 866	22	21 266
Septembre	395 851	452 474	22	21 351
Octobre	371 253	428 279	20	21 302
Novembre	366 591	421 500	20	21 242
Décembre	344 291	390 824	21	21 210
	4 200 400	× 2 44 20×		

Totaux 4 588 403 5 241 235

L'industrie minière en 1971

	Production	Exportation	Effectif Ouvriers
Janvier	412 707		1099
Février	377 844	_	1097
Mars	477 078	_	1098
Avril	348 987		1098
Mai	359 958		1090
Juin	329 191		1081
Juillet	424 519	_	1070
Août	407 363		1066
Septembre	380 530	-	1065
Octobre	368 497	_	1067
Novembre	323 221		1060
Décembre	327 109		1068
Totaux	4 507 004		1080 (moyenne)

La production d'acier de l'ARBED en 1971

La production d'acier des usines sidérurgiques de l'ARBED s'est élevée en 1971 à 4 829 567 t contre 5 037 509 t au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de 4.1%.

En décembre 1971, la production a atteint 381 759 t contre 394 291 t en novembre 1971 et une moyenne de 406 198 t au cours du second semestre de l'année écoulée.

Il convient de noter que ces chiffres ne tiennent plus compte de la production d'acier de l'usine de Burbach, laquelle, depuis juin 1971, fait partie de la « Stahlwerke Röchling-Burbach GmbH ».

La répartition selon les régions et les procédés d'élaboration a été la suivante au cours des trois derniers exercices :

	1969 t	1970 t	1971 t	Variat. 1971/70 %
Régions				
Luxembourg	4 957 268	4 890 712	4 686 614	4,2
Cologne	144 802	146 797	142 953	2,6
Procédés				
Thomas	3 014 483	2 891 251	2801125	3,1
LD	1 845 818	1 901 723	1819472	4,3
Martin	130 357	133 513	131 884	1,2
Electrique	111 412	111 022	77 086	30,6
Total	5 102 070	5 037 509	4 829 567	- 4,1

Adoption du projet de loi concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales

Par 38 voix contre 6 et 5 abstentions, la Chambre des députés a adopté dans sa séance du 22 décembre 1971 un projet de loi concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement.

Le projet de loi en question tend principalement à adapter la législation luxembourgeoise relative au droit d'apport (impôt spécifique frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés) et au droit de timbre sur les actions, parts et obligations, aux dispositions de la directive des Communautés européennes du 17 juillet 1969 concernant les impôts frappant les rassemblements de capitaux.

*

Distinctions honorifiques luxembourgeoises pour des officiers supérieurs français

Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné nommer trois officiers supérieurs français dans les ordres nationaux luxembourgeois.

Il s'agit du Général Charles Morel, Commandant de la Gendarmerie de la VI^e Région Militaire, qui a été nommé Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne, du Colonel Lavernhe, Chef d'Etat-Major au Commandement régional de la Gendarmerie de la VI° Région Militaire, nommé Officier de la Couronne de Chêne, et du Commandant Jean Guyot, Chef d'Escadron au 2° Bureau de l'Etat-Major du Commandement de la Gendarmerie de la VI° Région Militaire, nommé Officier de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché.

Les insignes de ces décorations furent remises aux trois officiers intéressés par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, au cours d'une cérémonie qui eut lieu le 22 novembre 1971 au Ministère des Affaires Etrangères.

*:

Monsieur Joseph Leydenbach élu à l'Académie Stanislas de Nancy

L'Académie Stanislas de Nancy vient d'élire M. Joseph Leydenbach en tant qu'associé correspondant. M. Joseph Leydenbach est Président de la Société des écrivains luxembourgeois de langue française (S.E.L.F.).

Rappelons que ce poste au sein de l'Académie Stanislas avait également été occupé par M. Marcel Noppeney, prédécesseur de M. Leydenbach à la tête de la S.E.L.F.

*

M^{11e} Colette Flesch parmi les « 50 femmes les plus importantes du monde »

Dans son numéro du mois de novembre 1971, le périodique français « Marie-Claire » publie un document intitulé « Les 50 femmes les plus importantes du monde». Le Grand-Duché de Luxembourg a l'honneur d'être représenté à ce palmarès par M^{11e} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, député libéral et membre du Parlement européen.

*

L'artiste luxembourgeois Edmond Goergen au Grand Prix International d'Art Contemporain de Monaco

Au VII^e Grand Prix International d'Art Contemporain de la Principauté de Monaco dédié à l'UNESCO en commémoration du 25^e anniversaire de sa création, deux œuvres de l'artiste luxembourgeois Edmond Goergen ont été particulièrement remarquées, à savoir les portraits de Leurs Altesses Royales la Princesse Charlotte et le Prince Robert de Luxembourg, enfants de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et de la Princesse Joan.

Près de trente nations ont participé à cette manifestation culturelle officielle qui était placée sous le haut patronage de Leurs Altesses Sérinissimes le Prince Souverain et la Princesse Grace de Monaco et qui avait été organisée avec le concours du Conseil Municipal de la Ville de Monaco et de la Commission Nationale de l'UNESCO.

Notons qu'auparavant, lors de l'exposition « Le Grand Prix de New-York 1971 » qui avait eu lieu au mois d'octobre à Nice, la Plaquette d'Or de la Statue de la Liberté en portrait avait été décernée à l'artiste luxembourgeois Edmond Goergen.

Edmond Goergen est en outre invité à participer au 8° Grand Prix de Peinture de la Côte d'Azur organisé par le Cercle Littéraire et Artistique de Nice, qui a lieu dans les salons du Casino municipal de Cannes à partir du 29 janvier 1972 ainsi qu'au 7° Salon de Peinture de la Ville de Montélimar dans le Drôme du 30 janvier au 13 février 1972.

*

Signature d'un contrat de prêt pour la construction de l'« Airbus A 300 B »

Un accord de prêt pour 14,4 millions d'unités de compte a été signé le 21 décembre 1971 au siège de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg, entre Messieurs Henri Ziegler, président de l'Aérospatiale, et Yves Le Portz, président de la B.E.I. Il s'agit d'un prêt de 80 millions de FF à 8½% pour la durée de 12 ans. Cette somme, accordée à la Société Nationale Industrielle Aérospatiale, servira à l'acquisition entre autres de bâtiments et de machines-outils pour la construction en série de l'Airbus A 300 B, construction en série qui débutera dès 1974 à un rythme de 4 appareils par mois.

*

Inauguration à Echternach des nouvelles installations de l'usine Monsanto

Le 8 novembre 1971 eut lieu à Echternach l'inauguration des nouvelles installations de l'usine Monsanto. En présence de nombreuses personnalités, dont notamment M. Kingdon Gould Jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. Paul Elvinger, ancien ministre de l'Economie Nationale, M. Robert Schaffner, ancien ministre et Bourgmestre de la ville d'Echternach, M. L. L. Millar, Directeur de Monsanto Europe, MM. Auguste Larsen et R. M. Adams, M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, fit le discours suivant dont nous reproduisons le texte ci-après:

Après une suite impressionnante d'ouvertures d'usines nouvelles — documentant l'effort d'industrialisation entrepris depuis 1969 — c'est aujourd'hui l'inauguration de MOLUX, Monsanto Luxembourg S. A.

Les techniciens diront mieux que moi-même qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une production de fils de textile spéciaux dans le secteur des tapis, réalisée grâce à une technologie d'avant-garde, comportant progressivement un investissement de 875 mio de francs et créant environ 200 postes de travail additionnels.

Monsanto continue dès lors sur sa lancée.

Lors de ma visite à la maison-mère de Saint-Louis en avril 1969, j'avais bien pressenti — et des pourparlers ont eu lieu en ce sens — que Monsanto poursuivrait un processus de croissance logique. Eh bien, c'est chose faite. La division de base nylon 6/6 a été consolidée et développée. Des investissements d'infrastructure et à usage commun ont été mis en place. D'autres investissements sont projetés. Avec une valeur globale d'investissement de quelque 2,4 milliards de francs et des effectifs de 1150 unités, Monsanto tient sa promesse. Cet ensemble industriel se place ainsi parmi les premières entreprises du pays.

J'ai à cœur de féliciter chaleureusement les dirigeants et promoteurs de l'œuvre accomplie. Tous ceux qui ont prêté leur concours — la Commune d'Echternach, les représentants de Monsanto, les services publics et techniques — méritent nos remerciements sincères.

J'aimerais ajouter quelques mots sur un plan économique général.

Dès l'encouragement initial, le principe de la sélectivité a pleinement joué. N° 5 dans le secteur chimique à l'échelle mondiale, groupant une soixantaine d'établissements et employant quelque 65 000 travailleurs, s'appuyant sur une technologie des plus avancées et étant pratiquement présent sur tous les marchés concernant la chimie, le plastic, le pétrole et la fibre textile, Monsanto nous a dotés d'un ensemble d'unités qui participent au nom prodigieux du groupe américain. C'est un des plus beaux fleurons de la politique d'industrialisation.

La sélectivité a donc joué déjà du temps de mon ami Paul Elvinger, anciennement Ministre de l'Economie Nationale, dont les efforts méritoires à propos de l'implantation initiale de Monsanto doivent être relevés. Elle joue aussi aujourd'hui, puisque Monsanto, grâce à d'importants investissements additionnels, ne fait qu'ajouter au lustre que nous savions déjà fort brillant.

C'est aussi un bon exemple de ce qu'on a convenu appeler « effet d'auto-allumage » que nous devons avoir à l'esprit en permanence. Les entreprises établies consolident leur base et renouvellent l'outil à un rythme de 7 à 8 ans, délai que le progrès technique raccourcira encore à l'avenir.

Doit-on ajouter d'autres traits marquants qui sont autant de points positifs de la politique d'industrialisation : le rapport entre le coût de l'investissement et le nombre d'emplois, le chiffre d'affaires réalisé par unité d'effectif, la solide base commerciale et financière, la recherche-technologie et la haute valeur ajoutée!

Un dernier mot sur l'emplacement de l'usine. Cet ensemble industriel compte parmi ses 1150 unités d'effectif environ 450 travailleurs de provenance allemande. C'est dire l'importance régionale d'une entreprise située à la frontière germano-luxembourgeoise. Monsanto — ce qui plus est — ne dépare nullement une région touristique par excellence. La vocation touristique d'Echternach n'a donc pas souffert de l'enrichissement industriel. C'est en retrait, sur les hauteurs qui surplombent Echternach, que l'infrastructure a été aménagée qui accueille les bâtiments professionnels. L'appareillage a déjà été comparé à un bloc opératoire. C'est souligner son efficacité, sa précision de fonctionnement.

Il s'y ajoute qu'au point de vue de l'environnement aucun péché n'a été commis. Le soir, c'est le jeu de lumière qui se remarque à la ronde. Pendant la journée, c'est la silhouette des bâtiments fonctionnels et élégants, abritée par la verdure. Il s'agit d'un bon mariage entre la technique et la nature.

Souhaitons donc bonne chance à MOLUX. Cette unité se développera, étant solidaire de l'ensemble industriel Monsanto à Echternach, au profit des promoteurs, des travailleurs, de la région et de l'économie nationale.

*

L'évolution de l'emploi au Grand-Duché en 1970

L'Office national du Travail du Grand-Duché de Luxembourg vient de publier son rapport annuel, présenté par la Commission administrative paritaire de l'Office. Nous reproduisons ci-après la partie essentielle du rapport ayant trait à l'évolution de l'emploi en 1970.

Aperçu sur l'évolution de l'emploi

En 1970, la situation du marché du travail, stable et favorable, a été sensiblement identique à celle enregistrée au cours de l'année précédente. Malgré une certaine différenciation suivant les secteurs considérés, l'évolution de l'emploi a été positive, et aucun problème majeur ne s'est posé sur le plan de la maind'œuvre, si ce n'était celui de trouver à l'étranger les travailleurs nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux.

En effet, suite à une évolution économique généralement propice, suite notamment à l'engagement d'unités complémentaires par les nouvelles industries établies dans le pays et à l'accroissement des effectifs dans le bâtiment et dans le secteur tertiaire, l'offre d'emploi s'est maintenue à un niveau élevé alors que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites ne dépassait à aucun moment des normes insignifiantes.

Les tensions qui régnaient sur le marché du travail n'ont pu être atténuées que par un recours plus prononcé à la main-d'œuvre étrangère. C'est ainsi que le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le pays a augmenté en moyenne de plus de 10%, soit de 3000 unités environ, parallèlement à un accroissement global de la main-d'œuvre salariée de plus de 3,8%, soit de plus de 4000 unités, par rapport à l'année précédente.

Il n'empêche que des pénuries de main-d'œuvre affectent toujours certains secteurs économiques, et plus particulièrement l'artisanat, le bâtiment, la transformation des métaux et les services. C'est notamment la main-d'œuvre qualifiée qui fait défaut.

L'offre d'emploi :

L'offre d'emploi, c. à d. le nombre des places vacantes signalées aux bureaux de placement publics, restait forte, en face de disponibilités pratiquement inexistantes. Le nombre total des offres d'emploi enregistrées en 1970 par les burcaux de placement s'élevait en effet à 17 490 contre 19 881 offres en 1969 et 18 737 offres en 1968. Le nombre moyen des offres d'emploi non satisfaites s'établissait à 801, ce qui correspond, par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, à un taux de couverture des besoins de 99,3%. Ce taux était de 99,2% en 1969 et de 99,4% en 1968.

Tableaux synoptiques ayant trait à l'évolution de l'emploi:

Pénuries de main-d'œuvre :

	1969	1970
611	822	801
99,4	99,2	99,3
0,6	0,8	0,7
5759	6101	7239
	99,4 0,6	99,4 99,2 0,6 0,8

Disponibilités de main-d'œuvre :

Années 1968 à 1970	1968	1969	1970
Demandes d'emploi non satis-			
faites, moyenne unités	88	39	40
Niveau de l'emploi %	99,9	99,9	99,9
Disponibilités de main-d'œuvre %	0,1	0,1	0,1
Chômage indemnisé %	0,0	0,0	0,0

Effectifs de main-d'œuvre *:

Effectifs de main-a œuore :			
Années 1968 à 1970	1968	1969	1970
er	n mill	iers d'	unités
Personnel ouvrier de l'industrie si-			
dérurgique et des mines de fer .	22,7	22,7	23,1
Personnel ouvrier des autres			
branches d'activité	45,7	46,4	48,2
Employés, cadres et techniciens,			
toutes branches	21,9	23,2	25,1
Fonction publique, services publics,			
transports publics	15,7	15,9	16,1
Totaux:	106,0	108,2	112,5
dont femmes:	23,7	24,9	26,3
dont travailleurs étrangers:	28,6	30,1	33,1

Il en résulte que du point de vue numérique, il a été possible de répondre aux offres d'emploi introduites. Il a été nécessaire évidemment de continuer à recruter des travailleurs à l'étranger, d'abord pour répondre aux pénuries qui se faisaient ressentir suite au départ d'autres travailleurs étrangers, mais encore pour trouver une main-d'œuvre complémentaire et pour rechercher certaines qualifications ou spécialisations non disponibles sur le marché national de l'emploi. A noter encore que le résultat des recrutements à l'étranger n'a pas été convaincant du point de vue de la qualification des travailleurs.

Les pénuries de main-d'œuvre affectaient surtout le bâtiment et l'artisanat, mais encore la transformation des métaux et le secteur tertiaire.

Y compris les travailleurs frontaliers occupés dans le pays;

y compris les apprentis et les stagiaires.

La demande d'emploi:

La demande d'emploi se situait à un niveau légèrement inférieur à celui de 1969, avec 17 037 demandes, contre 19 422 demandes en 1969 et 18 535 demandes en 1968.

Le nombre moyen des demandes d'emploi non satisfaites ne portait que sur 40 unités en moyenne, ce qui correspond, par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, à un taux de disponibilité ou de chômage de moins de 1,0% ou encore à une norme d'emploi de plus de 99,9%. Le taux de cette norme était de 99,9% également en 1969 et en 1968.

Le plein emploi de la main-d'œuvre a donc pu être assuré, et le chômage était insignifiant, si on fait abstraction de l'interruption temporaire dans l'activité dans le bâtiment due aux intempéries hivernales.

Les effectifs de main-d'œuvre :

Il a déjà été mentionné plus haut que, suite surtout à un recours plus prononcé à la main-d'œuvre étrangère, le nombre des travailleurs salariés occupés dans le pays était en augmentation constante, pour dépasser largement les niveaux antérieurs.

Ce nombre s'élevait de 1970 à 112,5 milliers de personnes en moyenne, par rapport à 108,2 en 1969 et 106,0 en 1968; le nombre des travailleurs étrangers compris dans ce total était de 33,1 milliers de personnes en moyenne pour 1970, contre 30,1 en 1969 et 28,6 en 1968.

L'augmentation des effectifs portait plus particulièrement sur les travailleurs occupés dans le bâtiment, l'industrie en général et le secteur tertiaire. Le taux de l'emploi des femmes était en progression.

En raison de la structure particulière de l'économie luxembourgeoise, de dimension restreinte et fortement tributaire des marchés mondiaux, compte tenu encore de la faible étendue du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et du nombre exceptionnellement élevé des travailleurs étrangers y occupés, il est très difficile, sinon impossible, d'établir des prévisions de l'emploi valables à plus longue échéance.

Tout porte à croire cependant que la situation de l'emploi restera, du moins dans son ensemble, stable et favorable au cours des mois à venir, alors que des problèmes de main-d'œuvre ne se poseront probablement que dans le cadre du maintien de l'équilibre de l'emploi, face à de nouvelles pénuries de main-d'œuvre qui devraient se produire.

Aussi les autorités gouvernementales se proposentelles de maintenir le recours à la main-d'œuvre étrangère, tout en renforçant le mouvement de recrutement réglementé. D'autre part, les services de l'emploi s'efforceront de développer la prospection continue du marché du travail, en vue d'une adaptation constante de la politique de l'emploi aux réalités économiques et sociales.

Malgré les tensions qui continuent à régner sur le marché du travail, malgré certaines disponibilités qui pourraient se créer à plus long terme, des changements incisifs dans la structure de la main-d'œuvre ne sont guère à prévoir dans l'immédiat. Quant aux effectifs de main-d'œuvre, ils continueront probablement à augmenter, en raison surtout du recours à la main-d'œuvre étrangère, pour dépasser le niveau de 1970.

*

Visite d'une délégation commerciale sud-africaine à Luxembourg

Le 1er décembre 1971 une délégation commerciale sud-africaine s'est rendue à Luxembourg pour nouer des contacts directs et personnels avec des exportateurs et des importateurs luxembourgeois. A cet effet, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg avait organisé une réunion de travail, en collaboration avec le Groupement des industries sidérurgiques, la Fédération des industriels luxembourgeois et la Fédération des négociants en gros. Après la réunion de travail, la délégation sud-africaine donna des audiences individuelles pour les différentes branches du commerce, de la finance et de l'industrie. Cette visite à Luxembourg d'une délégation commerciale sud-africaine se situait dans le cadre d'une mission économique d'Afrique du Sud au Benelux.

*

Réunion à Luxembourg du Conseil de la Fédération internationale des services publics (C. M. T.)

Du 2 au 5 novembre 1971 s'est déroulée à Luxembourg la réunion du Conseil général de la Fédération internationale des services publics et P.T.T. sur le plan mondial et dans le cadre européen.

Le conseil comprenant les organes et les délégués des divers pays et des divers secteurs professionnels a réuni plus de 120 personnes.

Le 2 novembre eurent lieu les séances des secteurs professionnels, en particulier du personnel de l'Etat et des Communes, de la Santé, des P.T.T., des corps de police et des femmes. Le 4 novembre, le conseil a pris connaissance et discuté les rapports d'activité du secrétariat général à Bruxelles, des secrétariats régionaux à Strasbourg (Conseil de l'Europe), à Genève (O.I.T.), à Vienne, à Lomé (Togo), à Calcutta (Inde) et à Caracas (Venezuela). Un programme général concernant les pays en voie de développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine a été adopté pour le proche avenir. Le 5 novembre, les délégués des fédérations européennes ont discuté et arrêté le programme d'action pour l'Europe.

Mentionnons encore que dans la soirée du 5 novembre une réception offerte par la Commission des Communautés européennes eut lieu au Foyer européen à Luxembourg.

*

Réunion à Luxembourg de la Confédération Internationale des Fonctionnaires

Les 16 et 17 novembre 1971 s'est tenue à Luxembourg la 31° réunion du Comité-Directeur de la Confédération Internationale des Fonctionnaires (C.I.F.).

Rappelons que cette organisation internationale, qui fut créée à Luxembourg en 1955, compte actuellement en Europe plus de 3 millions de membres. Elle se distingue par sa totale neutralité politique et idéologique. La fonction publique luxembourgeoise est représentée à la C.I.F. par la Confédération Générale de la Fonction Publique.

Plus de 30 délégués de 9 pays européens: Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne et Suisse se sont retrouvés à Luxembourg pour délibérer sur un ordre du jour particulièrement chargé, dont notamment: l'évolution de la situation des agents publics dans les pays-membres, les relations avec les Communautés européennes, séminaire B.l.T. de la Fonction Publique, étude comparative des traitements et pensions dans les différents pays européens.

Relevons que dans la matinée du 17 novembre les congressistes furent reçus en audience par Monsieur Gaston Thorn, Ministre de la Fonction Publique.

*

Réunion à Luxembourg des chefs des bibliothèques scientifiques de la C.E.E.

A Luxembourg s'est tenu les 10 et 11 novembre 1971 un séminaire réunissant une quarantaine de bibliothécaires scientifiques des six pays de la Communauté et de plusieurs pays tiers. Des chefs de centres de documentation nucléaire et notamment M. Guilloux, chef du service central de documentation du Commissariat à l'énergie atomique à Saclay (France), assistèrent également à ce séminaire.

Le but de la réunion à Luxembourg des chefs des bibliothèques de la C.E.E. fut de discuter le problème de la collaboration entre les différents services de documentation et aussi l'application des techniques nouvelles qui permettent aux bibliothécaires scientifiques de faire face à la masse croissante de l'information.

Relevons que l'exposé introductif a été prononcé par M. Bree, directeur de la Direction générale « Diffusion des Connaissances » à Luxembourg.

*

Journée internationale à Luxembourg de la commission européenne d'éducation de l'U.I.O.F.

Dans le cadre des manifestations du 25° anniversaire de l'Action Familiale et Populaire de Luxembourg, la commission européenne d'éducation de l'Union internationale des organismes familiaux (U. I. O. F.) a siégé à la maison Cassal à Luxembourg, les 13 et 14 novembre 1971, sous la présidence de M. Lucien Guibourgé.

A l'issue de ces deux journées d'étude, les membres présents ont adopté le compte rendu final dont voici le contenu :

La Commission européenne d'éducation de l'Union internationale des organismes familiaux (U.I.O.F.),

Réunie les 13 et 14 novembre 1971 à Luxembourg sous la présidence de M. L. Guibourgé, pour procéder à des échanges de vues sur les problèmes actuels d'éducation dans les différents pays européens,

A décidé d'organiser une journée internationale sur le thème : « Notre système d'éducation prépare-til encore à la vie de demain ? ».

Dans ce cadre la commission suggère de traiter plus spécialement les problèmes d'éducation préscolaire, les problèmes de l'éducation permanente, les problèmes de la formation des jeunes en vue du mariage et de la constitution d'un foyer ainsi qu'un programme d'étude en fonction de l'avenir des jeunes.

La commission propose une recherche comparative des systèmes scolaires dans les différents pays pour s'attacher à faire ressortir les tendances actuelles convergentes profitables à l'ensemble mais également et surtout à analyser utilement les expériences divergentes à certains problèmes de pédagogie moderne.

Parmi les problèmes d'éducation auxquels nous sommes confrontés il en est un d'actualité internationale brûlante : l'usage des drogues par la jeunesse.

La commission se réjouit des réactions positives des jeunes en divers pays et réclame des gouvernements des différents pays de trouver :

- Sur le plan international des voies et moyens de collaboration pour endiguer le trafic des drogues,
- Et sur le plan national de susciter et de favoriser les initiatives de prévention et d'aide par des moyens financiers appropriés.

*

Congrès international des « Amis d'Israël » à Luxembourg

Le congrès européen des ligues d'amitié avec Israël s'est déroulé les 20 et 21 novembre 1971 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Des représentants de douze organisations nationales des pays suivants y participèrent : Belgique, Danemark, République Fédérale d'Allemagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Autriche, Suède et Suisse. Les débats du congrès international des « Amis d'Israël » portèrent notamment sur une meilleure coordination du travail entre les diverses organisations nationales, l'information sur le conflit au Proche-Orient, le mode de vie et le tourisme en Israël, l'organisation de conférences et de manifestations culturelles qui doivent contribuer à mieux comprendre l'Etat d'Israël, sa population et ses problèmes.

*

15° anniversaire du Groupement européen Ardennes-Eifel

Pour commémorer le 15^e anniversaire de sa fondation, le Groupement européen des Ardennes-Eifel, section Luxembourg, avait organisé un colloque du 19 au 21 novembre 1971. Ce colloque européen a été ouvert par une séance académique au Foyer européen à Luxembourg, au cours de laquelle des allocutions furent successivement prononcées par M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen de Luxembourg, M^{me} de Selancy, Maire de Manon-Thionville, M. Georges Wagner, Vice-président de la Chambre des Députés, Président du Groupement Ardennes-Eifel, section Luxembourg, M. Ch. F. Nothomb, Député, Président du Groupement Ardennes-Eifel, section Belge, M. le Dr. Konrad Schuhbach de Trèves et M. Ernest Ley, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie Nationale, qui fit un exposé sur le thème: La politique régionale, dernière chance des pays frontaliers. La séance académique fut suivie d'une réception à l'Hôtel de ville de Luxembourg.

Les travaux du colloque du Groupement européen Ardennes-Eifel se sont poursuivis les 20 et 21 novembre à l'Institut social de Mersch avec des séances de travail en groupes sur le tourisme dans nos régions frontalières, l'aménagement du territoire et l'implantation de nouvelles industries, la politique régionale.

*

Exposition internationale d'artisanat à Luxembourg

Du 1^{er} au 8 décembre 1971 fut ouverte au Foyer du Nouveau Théâtre à Luxembourg l'exposition internationale d'artisanat, une exposition itinérante, organisée par l'Agence de coopération culturelle et technique. L'inauguration eut lieu le 1^{er} décembre en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères.

Rappelons que l'Agence de coopération culturelle et technique a vu le jour au mois de mars 1970 à Niamey, capitale du Niger, et qu'elle groupe actuellement vingt-deux pays.

A l'exposition internationale d'artisanat à Luxembourg, les nombreux visiteurs pouvaient admirer environ 400 pièces, réparties sur quelque vingt stands groupant chacun un choix de produits artistiques et artisanaux les plus représentatifs des différents pays francophones de quatre continents.

Le Grand-Duché de Luxembourg fut représenté par les artistes suivants: Annie Reuter, Luxembourg; Léon Nosbusch, Strassen; Verena Geiser, Differdange; Georgette Hirtt-Walther, Mertert; Andrée Uhres-Wolff, Luxembourg; Juliette Kalmes-Reuter, Bertrange; Andrée Wirion, Luxembourg; Adrienne Juncker, Luxembourg; Berens, Luxembourg; J. et F. Welter-Klein, Differdange; Corneille Schwenninger, Berdorf; Villeroy et Boch, Luxembourg-Septfontaines; Oestreicher Joseph, Dudelange; Fanny Goergen, Luxembourg; Frantz Kinnen, Luxembourg.

*

Grand concours international de peinture 1971 à Luxembourg

Du 10 au 13 décembre 1971 s'est déroulé au Nouvel Athénée à Luxembourg le grand concours international de peinture 1971, organisé par « Musée 2000 ». Des lauréats des académies d'art de dix pays

européens ont participé à ce concours, et trente artistes exposèrent 90 œuvres provenant des écoles des Beaux-Arts de Belgrade, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Francfort/Main, Genève, Nancy, Rome, Rotterdam et Varsovie.

Rappelons que « Musée 2000 » est une association pour encourager et propager l'art par une confrontation au niveau international des meilleurs artistes des académies de différents pays. Elle organise annuellement un grand concours doté de prix importants.

Les lauréats du grand concours international de peinture 1971 à Luxembourg furent les suivants : Premier prix à Josef Jurczyszyn, de Varsovie, pour son œuvre « Quo Vadis »; deuxième prix à Kurt Nietzer, de Francfort/Main, pour son œuvre « Mönch »; 2° prix ex-aequo à Ion Mursa, de Bucarest, pour son œuvre « Nature statique »; 3° prix à Kemal Ramujkic, de Belgrade, pour son tableau « Le Rêve ».

*

Université internationale de sciences comparées

Dans le cadre de sa session d'études économiques luxembourgeoises 1971-72, l'Université internationale de sciences comparées avait organisé le 20 décembre 1971 une conférence-débat sur le sujet : « Evolution récente de la crise monétaire internationale ». La table ronde, présidée par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, était composée de M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques, M. Constant Franssens, Administrateur-Délégué de la Kredietbank S. A. Luxembourg, M. Victor Kneip, Sous-Directeur, First National City Bank, Luxembourg, M. Norbert von Kunitzki, Directeur de la Comptabilité générale et des Finances à l'ARBED, M. Ernest Muhlen, Docteur en sciences économiques.

Dans le cadre de sa session d'études économiques luxembourgeoises 1971/72, l'Université Internationale de Sciences Comparées avait en outre organisé des cours consacrés aux thèmes suivants:

« De la direction autocratique aux problèmes de la direction participative de l'entreprise » par M. Fernand Rau, Attaché de Direction à la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise. « Introduction à la comptabilité nationale », par M. Georges Als, Directeur du STATEC, professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles. « L'agriculture et la viticulture luxembourgeoises dans le Marché Commun » par M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés européennes, Bruxelles. «Luxembourg, An 2000 », par M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés européennes, Bruxelles.

*

Tribunes libres hebdomadaires à Radio-Luxembourg réservées aux partis politiques individuellement

A partir du 8 novembre 1971, Radio-Luxembourg diffuse chaque lundi dans le cadre de ses émissions radiophoniques en langue luxembourgeoise, immédiatement après le bulletin d'information de 13 heures, une tribune libre hebdomadaire réservée individuellement à tour de rôle aux divers partis politiques luxembourgeois.

Cette nouvelle forme de tribune libre, qui s'ajoute aux « tables rondes » auxquelles prennent périodiquement part plusieurs représentants des partis politiques, est diffusé pendant toute l'année, sauf au cours du mois d'août.

Au cours de ces tribunes libres sont traités des sujets d'actualité de la vie politique, dans le but de contribuer à mieux informer l'opinion publique luxembourgeoise. Conformément à une décision du Gouvernement, le nombre des émissions est attribué aux partis politiques selon leur importance numérique à la Chambre des Députés.

C'est ainsi que l'ordre de passage de ces tribunes sur les antennes de Radio-Luxembourg est le suivant pour les divers partis politiques: 1) Parti Chrétien-Social, 2) Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, 3) Parti Démocratique, 4) Parti Chrétien-Social, 5) Parti Communiste Luxembourgeois, 6) Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, 7) Parti Chrétien-Social, 8) Parti Social Démocrate, 9) Parti Démocratique.

Nouvelles de la Cour

Mois de novembre

Le 3 novembre 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Milos Lalovic, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

*

Le 10 novembre 1971, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience les Membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Construction du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale.

*

Le 23 novembre 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 24 novembre 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Adib Daoudy, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe Syrienne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Simon Nko'o Etoungou, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale du Cameroun.

Mois de décembre

Le 22 décembre 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Merwyn Norrish, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Nouvelle-Zélande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Comte de Selys Longchamps, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges. Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 31 décembre 1971 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions au cours du mois de novembre

Au cours du mois de novembre le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 12 novembre 1971, le Conseil a examiné les perspectives économiques du secteur de la construction et la question du logement populaire.

A ce propos, il a pris connaissance de divers rapports demandés à des groupes de travail spécialisés, dont notamment le groupe « Bâtiment 72 » et le groupe de travail chargé d'étudier les problèmes techniques en relation avec l'accès à la propriété.

Le Conseil confirme son intention de promouvoir et d'encourager, avec la collaboration des communes intéressées, des projets de réalisation d'ensembles résidentiels dont le nombre plus élevé des habitations devrait permettre de réaliser des prix plus abordables. Dans ce sens, il achèvera prochainement les travaux préparatoires à la réalisation de quartiers résidentiels au Kirchberg. Il compte également sur la collaboration de certaines communes en vue de réaliser des projets analogues dans diverses autres localités du pays.

Le Conseil a décidé de donner un rang de priorité au logement social et a entamé les discussions concernant la conception, la mission et l'organisation d'un Fonds du logement social. Il a décidé en outre une augmentation importante des primes de construction et a fixé les grandes lignes des critères d'obtention de ces primes.

Le Conseil a procédé ensuite à un premier échange de vues au sujet des modalités possibles d'une amélioration des traitements de début de carrière des fonctionnaires de l'Etat.

Il a fixé les modalités relatives à la rémunération des professeurs chargés des cours du soir pour adultes.

Finalement, le Gouvernement a fixé les taux de cotisation en matière d'allocations familiales des salariés pour l'exercice 1972.

Au cours de la réunion du 19 novembre 1971, le Conseil a poursuivi son échange de vues au sujet des problèmes du logement; il a décidé la création d'un « Fonds pour le développement de la construction collective à coût modéré » qui aura pour tâche: l. d'initier ou d'aider à concevoir plusieurs programmes prioritaires régionaux; 2. de mobiliser de sa propre initiative ou d'aider des communes intéressées à mobiliser des terrains à des prix abordables; 3. de faire organiser des concours d'idées en vue de l'application urbanistique, architecturale et technique de ces programmes ou de participer à leur financement; 4. de faciliter la réalisation des projets retenus, soit par l'intermédiaire des primes de construction, soit en

accordant des garanties d'emprunt pour l'avance des frais d'aménagement de terrain ou une garantie de bonne fin pour certains projets jugés particulièrement utiles ou prometteurs pour le développement de la construction collective à prix modéré. Le Fonds sera géré par un comité spécial représentant les départements intéressés. Le Gouvernement proposera de doter le Fonds d'une allocation en capital de 150 millions. Parallèlement le Gouvernement recommandera à la Caisse d'Epargne de l'Etat de promouvoir une action dans le sens des objectifs visés ci-avant. Dans le même contexte le Conseil a arrêté définitivement les détails de l'augmentation des primes de construction et des critères d'obtention de ces primes.

Le Conseil a ensuite mis au point les amendements relatifs au projet de budget pour 1972 que présentera le Gouvernement.

Il a approuvé un projet de loi concernant la construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Luxembourg.

Il a délibéré sur un projet de loi ayant pour objet de stimuler l'expansion économique ainsi que de renouveler et de modifier la loi-cadre pour l'économie.

Dans le but de protéger l'épargne, le Gouvernement a décidé de soumettre à la surveillance permanente du Commissaire au contrôle des banques les fonds d'investissement qui font appel à l'épargne du public, notamment pour ce qui est de l'exactitude des informations données au public.

Finalement le Conseil a entendu un rapport provisoire du Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur au sujet d'une solution d'ensemble du problème de la destruction des ordures.

Au cours de la réunion du 26 novembre 1971, le Conseil a poursuivi son échange de vues au sujet des mesures parallèles à la récente augmentation des traitements des fonctionnaires qui porteront notamment sur l'amélioration des traitements de début des carrières inférieures. Le Conseil a approuvé un projet de loi modifiant la législation sur les pensions des fonctionnaires; les mesures de réforme prévues par ce projet concernant les pensions de survie, le fonctionnement de la commission des pensions et le temps computable pour le calcul de la pension. Il a décidé en outre de faire bénéficier les ouvriers de l'Etat de l'augmentation de la valeur du point indiciaire.

Il a fixé les lignes générales pour l'application des mesures d'exécution de la réglementation routière en ce qui concerne la signalisation routière de fortune et le dépistage de l'alcoolémie des conducteurs.

Le Conseil a entamé la discussion portant sur le prix de l'eau et sur le programme de construction du projet d'extension des conduites du SEBES.

Il a approuvé le projet de construction de locaux pour l'enseignement moyen à Remich. Au cours du mois de décembre, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à trois reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions du 3 décembre et du 10 décembre, le Conseil a étudié le rapport du BIT de Genève au sujet de la situation financière et actuarielle des régimes de pensions contributifs, notamment par rapport aux modalités possibles du 4° ajustement des pensions dans le cadre d'une programmation sociale plus vaste. La Chambre des Députés sera saisie au courant de la semaine prochaine du rapport gouvernemental prévu par la Loi Unique du 13 mai 1964 et portant sur l'ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1970.

Le Conseil a approuvé un projet de loi modifiant la législation régissant le régime des mines et minières de fer.

Il a discuté les grandes lignes d'un avant-projet de la loi concernant l'identification numérique des personnes.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant protection de certaines espèces animales et de leurs biotopes.

Il a discuté les modalités de financement de l'infrastructure nécessaire à l'approvisionnement du pays en gaz naturel et a fixé les critères de l'intervention de l'Etat. Le préfinancement se fera au moyen d'un crédit alloué par la Caisse d'Epargne.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal fixant à 11,5 le coefficient adaptant les salaires, trai-

tements ou revenus moyens des années 1937, 1938 et 1939 qui servent de base au calcul des indemnités pour dommages de guerre corporels.

Finalement le Conseil a mis au point plusieurs conventions à passer avec des communes et a réglé certaines affaires immobilières.

A l'issue de la réunion du 17 décembre, le communiqué suivant a été publié : à la suite de sa récente décision concernant le relèvement des traitements de début de carrière, le Conseil a entamé la discussion d'une seconde mesure parallèle à l'augmentation de la valeur du point indiciaire, qui concerne plus particulièrement la revalorisation des traitements des carrières universitaires.

Il a procédé à un échange de vues au sujet du programme législatif que le bureau de la Chambre des Députés propose d'évacuer pendant les mois de janvier et de février 1972; le Conseil communiquera ses observations à la Chambre des Députés.

Il a arrêté la composition personnelle du « Fonds pour le développement de la construction collective à coût modéré ».

Finalement le Conseil a décidé d'adapter les frais de séjour pour voyages à l'étranger afin de tenir compte de l'augmentation considérable des prix des chambres d'hôtel. Cette mesure est prise en attendant la modification générale de la réglementation actuelle des frais de route et de séjour dont la préparation a été confiée à un groupe d'étude.

Mémorial

Mois de novembre

Ministère d'Etat

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 29 octobre 1971 prescrit la déclaration des importations à l'Institut belgo-luxembourgeois du change. (page 2011)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 15 octobre 1971 porte création d'une marque nationale du vin et fixe les conditions d'attribution de cette marque. (page 2042)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Une loi du 9 novembre 1971 porte approbation de l'Accord entre les Etats Parties à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL » relatif à la perception des redevances de route, fait à Bruxelles, le 8 septembre 1970, et de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) relatif à la perception des redevances de route, signé à Bruxelles, le 8 septembre 1970. (page 2013)

Un règlement grand-ducal du 29 octobre 1971 modifie l'arrêté grand-ducal du 31 mai 1934 portant règlement d'exécution de la loi du 14 avril 1934 concernant les passeports à l'étranger. (page 2029)

Une loi du 16 novembre 1971 porte approbation de la Convention BENELUX en matière de chasse et de protection des oiseaux, faite à Bruxelles, le 10 juin 1970. (page 2073)

Une loi du 23 novembre 1971 porte approbation de l'Accord relatif aux échanges avec les Pays et Territoires d'Outre-Mer portant sur les produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signée à Bruxelles, le 14 décembre 1970. (page 2077)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Une loi du 9 novembre 1971 porte réglementation du commerce des semences et plants. (page 2030)

Un règlement ministériel du 29 octobre 1971 fixe les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles susceptibles de bénéficier des aides financières prévues à la loi d'orientation agricole. (page 2046)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 28 octobre 1971 porte fixation du taux des intérêts moratoires prévus par l'article 21, alinéa 4, de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 11 juin 1971. (page 2058)

*

Ministère de l'Education Nationale

Une loi du 12 novembre 1971 porte création d'un Institut d'enseignement agricole à Ettelbruck. (page 2052)

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1971 octroye une dénomination particulière au Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette. (page 2060)

*

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement ministériel du 27 octobre 1971 concerne l'allocation de subventions au Comité Olympique Luxembourgeois, aux fédérations et aux clubs sportifs. (page 2026)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 22 octobre 1971 porte exécution du règlement grand-ducal du 8 septembre 1971 concernant certaines substances toxiques. (page 2010)

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1971 est relatif à l'utilisation du plan d'eau du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre. (page 2060)

*

Ministère des Finances

Une loi du 26 novembre 1971 modifie et complète les articles 22 et 25 de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 2079)

*

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 5 novembre 1971 porte modification du règlement ministériel du 16 mai 1966 ayant pour objet de fixer le programme détaillé et la procédure des examens d'admissibilité, d'admission définitive et de promotion aux divers grades techniques des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. (page 2058)

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 modifie le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il a été modifié par la suite. (page 2059)

*

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 29 octobre 1971 modifie les articles 17 et 142 du règlement grand-ducal du 3 décembre 1970 concernant l'administration et le régime des établissements pénitentiaires. (page 2045)

Une loi du 12 novembre 1971 est relative à la protection de la jeunesse. (page 2063)

*

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 institue une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien. (page 2017)

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1971 porte publication des tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre la République d'Italie et le Grand-Duché de Luxembourg. (page 2082)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

Une loi du 12 novembre 1971 porte réforme du règlement légal du louage de service des employés privés. (page 2033)

*

Ministère des Travaux Publics

Un règlement ministériel du 26 octobre 1971 a pour objet de fixer les programmes détaillés des matières des examens d'admission au stage, d'admission définitive et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan de l'Administration des bâtiments publics. (page 2010)

Un règlement grand-ducal du 1er octobre 1971 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'administration des bâtiments publics — Rectificatif. (page 2021)

Ministère d'Etat

Un règlement gouvernemental du 24 décembre 1971 autorise le remboursement de l'excédent du prix de la chambre d'hôtel au-delà des 0,4 des taux prévus par le règlement grand-ducal du 24 mars 1965 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 2732)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 15 novembre 1971 porte approbation de la Convention de Vienne sur les relations consulaires et du Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends, faits à Vienne, le 24 avril 1963. (page 2123)

La loi du 16 novembre 1971 concerne l'approbation du Protocole portant amendement à l'article 50, alinéa a, de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, fait à New York, le 12 mars 1971. (page 2144)

La loi du 16 novembre 1971 porte approbation du Protocole concernant un amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale faite à Chicago, le 7 décembre 1944, adopté par l'Assemblée de l'OACI en sa première session à Montréal le 13 mai 1947 (article 93bis). (page 2146)

La loi du 16 novembre 1971 porte approbation de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, en date, à Vienne, du 1er juillet 1959. (page 2154)

La loi du 30 novembre 1971 porte approbation des Accords aériens conclus par le Grand-Duché de Luxembourg avec la République Arabe Syrienne, le Royaume d'Arabie Séoudite, la République Socialiste Tchécoslovaque et la République Populaire de Pologne. (page 2170)

La loi du 30 novembre 1971 porte approbation de la Convention Européenne pour la protection du patrimoine archéologique, signée à Londres le 6 mai 1969. (page 2186)

La loi du 6 décembre 1971 porte approbation de la Convention relative à l'Agence de Coopération culturelle et technique, signée à Niamey, le 20 mars 1970. (page 2225)

La loi du 15 décembre 1971 porte approbation de deux amendements à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, signée à New York, le 22 juillet 1946. (page 2242)

La loi du 15 décembre 1971 porte approbation de la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international, faite à Paris, le 13 décembre 1968. (page 2244)

Un règlement grand-ducal du 15 décembre 1971 porte extension du champ d'application de la Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève, le 28 juillet 1951, ainsi que du Protocole relatif au statut des réfugiés, fait à New York, le 31 janvier 1967. (page 2252)

La loi du 17 décembre 1971 porte approbation de la Convention relative à la simplification des formalités aux frontières intérieures de Benelux en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires, signée à Bruxelles, le 30 octobre 1970. (page 2262)

Un arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971 porte publication du règlement d'application du tarif des péages sur la Moselle, adopté par la Commission de la Moselle, à Luxembourg, le 30 novembre 1971. (page 2713)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1971 détermine les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds de remembrement des biens ruraux par la Chambre des comptes. (page 2218)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 fixe les conditions de commercialisation, de production et de vérification des plants de pommes de terre. (page 2272)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 fixe les conditions de commercialisation, de production et de certification des semences de céréales. (page 2279)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 concerne la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres. (page 2290)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 concerne la commercialisation des semences de betteraves. (page 2297)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 fixe les conditions de commercialisation, de production et de certification des semences de plantes fourragères. (page 2303)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 porte désignation de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle des semences et plants et fixant les modalités d'organisation de ce contrôle. (page 2320)

Un règlement grand-ducal du 20 décembre 1971 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 2710)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1971 fixe la liste des variétés de céréales et de pommes de terre admises à la certification et à la commercialisation. (page 2731)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 1er décembre 1971 fixe les prix minima de la consignation obligatoire de certains emballages. (page 2256)

*

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 31 août 1971 porte modification, en ce qui concerne l'Ecole Technique, du règlement grand-ducal du 22 octobre 1969 fixant les attributions des directeurs-adjoints et des directrices-adjointes des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 2223)

Un règlement grand-ducal du 9 décembre 1971 fixe les modalités de l'épreuve scientifique complémentaire prévue à l'article 5 de la loi du 25 août 1971 portant création de la fonction de professeur de sciences économiques et sociales aux établissements d'enseignement secondaire. (page 2235)

Un règlement grand-ducal du 9 décembre 1971 modifie l'article 8 du règlement grand-ducal du 18 décembre 1970 pris en exécution de l'article 3 de la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur, et concernant la composition des commissions d'homologation, leurs attributions et la procédure à suivre. (page 2257)

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1971 autorise à enseigner dans une classe d'enseignement complémentaire ou dans une classe d'enseignement spécial les enseignants préposés à une telle classe pendant toute l'année scolaire 1971/72. (page 2707)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1971 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 2169)

Un règlement ministériel du 30 novembre 1971 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession d'assistant technique médical de radiologie. (page 2218)

*

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1971 porte simplification de la formalité de l'enregistrement des actes civils publics et des actes ou écrits faits sous signature privée. (page 2148)

Un règlement ministériel du 24 novembre 1971 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements belges. (page 2163)

Un règlement ministériel du 9 décembre 1971 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des indemnités et allocations belges. (page 2240)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1971 concerne l'allocation au personnel des douanes des traitements belges. (page 2241) La loi du 16 décembre 1971 autorise l'aliénation de deux parcelles domaniales sises à Dillingen. (page 2253)

Un règlement grand-ducal du 16 décembre 1971 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1er octobre 1944. (page 2253)

La loi du 29 décembre 1971 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972. (page 2539)

Un règlement ministériel du 23 décembre 1971 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements belges. (page 2710)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1971 concerne les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée, accordées aux missions diplomatiques, aux postes consulaires ainsi qu'aux agents diplomatiques, consulaires ou de chancellerie. (page 2724)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1971 a pour objet d'exclure certaines activités du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. (page 2726)

La loi du 29 décembre 1971 concerne l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant revision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement. (page 2733)

Un règlement ministériel du 29 octobre 1971 accorde des délais pour le payement des droits d'entrée, des taxes d'effet équivalent et des droits d'accise dus sur les marchandises importées. (page 2739)

*

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 9 décembre 1971 assimile les fonctions supprimées par la loi du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration des postes et télécommunications à des fonctions et grades de traitements existants. (page 2236)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 porte modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1966 concernant le recrutement et le stage du personnel des cadres supérieurs de l'administration. (page 2264)

*

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1971 fixe les conditions d'admission et de retrait des sous-officiers de la sûreté publique. (page 2216)

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1971 porte nouvelle fixation de la solde des volontaires de l'armée. (page 2217)

*

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 9 décembre 1971 porte exécution de l'article 19 de la loi du 29 juillet 1965 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles. (page 2707)

*

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1971 fixe la procédure à suivre pour les actions en déchéance de la puissance paternelle prévue par l'article 2, alinéa 2, de la loi du 12 novembre 1971 sur la protection de la jeunesse. (page 2162)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1971 porte organisation du stage et de l'examen de fin de stage des candidats-huissiers de justice. (page 2728)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1971 fixe le nombre et la résidence des huissiers de justice. (page 2730)

*

Ministère des Transports et de l'Energie

Un arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971 porte publication du règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle, adopté par la Commission de la Moselle à Luxembourg, le 30 novembre 1971. (page 2323)

Un règlement ministériel du 15 décembre 1971 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novem-

bre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs des candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 2708)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

Un règlement ministériel du 30 novembre 1971 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale et de retenue d'impôt sur les salaires. (page 2224)

Un règlement grand-ducal du 16 décembre 1971 porte nouvelle fixation d'une cotisation forfaitaire pour les entreprises d'une moindre importance en matière d'assurance accidents agricole et forestière. (page 2264)

Un règlement ministériel du 18 décembre 1971 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes accidents agricoles et forestières. (page 2266)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1971 pris en application de l'article 293 du code des assurances sociales fixant les conditions d'avancement du grade d'inspecteur principal auprès du conseil arbitral et du conseil supérieur des assurances sociales. (page 2709)

Chambre des Députés

Mois de novembre

3 novembre 1971 : 10° séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1970. Rapport de la commission des comptes. Discussion générale. Adoption du rapport de la commission et transmission des conclusions à la Chambre des Comptes pour enregistrement. - Projet de loi modifiant et complétant les articles 22 et 25 de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1537). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. - Projet de loi portant approbation de la Convention relative à la simplification des formalités aux frontières intérieures de BENE-LUX en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires, signée à Bruxelles le 30 octobre 1970 (nº 1476). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote des articles uniques. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. - Projet de loi portant approbation de la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international, faite à Paris,

le 13 décembre 1968 (n° 1518). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation de deux parcelles domaniales sises à Dillingen (n° 1544). Sans rapport et sans débât. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

4 novembre: 11° séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Rapport de la Commission des Finances et du budget. Exposé de M. le Ministre des Finances. — Projet de loi portant approbation de deux amendements à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, signée à New York, le 22 juillet 1946 (n° 1519). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Lecture et vote du texte.

Réunion de la Commission de travail.

- 9 novembre : 12° séance publique. Projet de loi portant approbation de deux amendements à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé signée à New York, le 22 juillet 1946 (n° 1519). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion générale.
- 10 novembre : 13° séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion du budget des recettes et des chapitres du budget des dépenses concernant le Ministère des Finances.
- 11 novembre: 14° séance publique. Analyse des pièces. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion du budget des dépenses du Ministère d'Etat, du Ministère des Finances et du Ministère de la Santé publique. Adoption des articles des sections 63, 64, 93, 94, 03, 04, 25, 33, 34 et 00 du budget des recettes ordinaires et extraordinaires du budget des dépenses du Ministère des Finances et du Ministère d'Etat.
- 16 novembre: 15° séance publique. Analyse des pièces. Dépôt de deux projets de loi. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du Département de la Santé Publique et adoption des sections 15 et 45. Discussion du Ministère de l'Education Physique et des Sports et adoption des sections 08 et 38. Interpellation de l'hon. M. Roger Krier au sujet de la détention préventive. Discussion du Ministère de la Justice.
- 17 novembre : 16° séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de la Justice. Adoption des articles de la section 05. Discussion

- du budget des dépenses concernant le Ministère de l'Intérieur.
- Réunion du Bureau de la Chambre. Réunion de la Commission préparatoire pour la revision constitutionnelle.
- 18 novembre : 17° séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur. Adoption des articles des sections 07 et 37.
- 23 novembre: 18° séance publique. Analyse des pièces. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1972 (n° 1541). Discussion des départements de la Famille et de la Jeunesse et du Département des Affaires culturelles et des Cultes et adoption des sections 13, 14, 43 et 44.
- 24 novembre: 19e séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (no 1541). Continuation et fin de la discussion du budget du Ministère des Affaires culturelles et des Cultes ainsi que du Ministère des Affaires Etrangères. Adoption des articles des sections 02 et 12. Réunion de la Commission des Finances et du Budget. Réunion de la Commission de travail.
- 25 novembre: 20° séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion du budget du Ministère des Transports et de l'Energie. Interpellation de l'hon. M. Hengel au sujet des conditions de travail et de recrutement des contrôleurs de la circulation aérienne à l'Aéroport du Findel.
- 30 novembre: 21° séance publique. Analyse des pièces. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Réponse de M. le Ministre des Transports et de l'Energie. Adoption des articles des sections 22, 23, 52 et 53. Discussion du Ministère de la Force Publique et adoption des articles des sections 06 et 36. Discussion du Ministère de l'Education Nationale.

Mois de décembre

- 1er décembre : 22e séance publique. Analyse des pièces. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du budget de l'Education Nationale. Adoption des articles des sections 09, 10 et 11. Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 2 décembre : 23° séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion du budget de la Fonction Publique. Adoption des articles de la section 01.
- 7 décembre : 24° séance publique. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion du Département des Travaux Publics.
- 8 décembre: 25° séance publique. Dépôt d'un projet de loi. Analyse des pièces. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du budget du Département des Travaux Publics. Adoption des articles des sections 24, 25 et 54. Discussion

du budget du Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme. Réunion du Bureau de la Chambre.

9 décembre: 26° séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du budget du Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme. Adoption des articles des sections 19, 20, 21 et 49.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires So-

ciales. — Réunion de la Commission des Affaires

13 décembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la commission préparatoire pour la révision constitutionnelle.

Etrangères.

- 14 décembre : 27° séance publique. Dépôt de deux propositions de loi. Analyse des pièces. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Interpellation de l'hon. M. Berg sur la situation des caisses de maladie.
- 15 décembre : 28° séance publique. Lecture d'une proposition de loi. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du budget du Travail et de la Sécurité Sociale. Adoption des articles des sections 16, 17, 46 et 47. Discussion du budget de l'Agriculture et de la Viticulture.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.

16 décembre : 29° séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture et

- de la Viticulture. Adoption des articles des sections 18, 25 et 48.
- 17 décembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 21 décembre : 30° séance publique. Lecture d'une proposition de loi. Analyse des pièces. Dépôt d'un projet de loi. Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, au sujet des récentes décisions sur le plan monétaire international. Règlement des travaux parlementaires. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Discussion des amendements. Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 22 décembre : 31e séance publique. Dépôt de plusieurs projets de loi. - Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1972 (n° 1541). Continuation et fin de la discussion des amendements. Vote de la loi budgétaire. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. - Projet de loi concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant revision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement (n° 1557). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation des Conventions internationales concernant le transport par chemins de fer des marchandises (CIM) et des voyageurs et des bagages (CIV), du Protocole additionnel à ces deux Conventions et du Protocole concernant les contributions aux dépenses de l'Office Central des Etats parties aux Conventions internationales du 25 février 1961 concernant le transport par chemins de fer des marchandises (CIM) et des voyageurs et des bagages (CIV), signés à Berne, le 7 février 1970 (nº 1489). Vote rectificatif.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

Le Mois en Luxembourg

Mois de novembre

- 1er novembre: A Luxembourg, les cérémonies de la Toussaint ont été marquées par un dépôt de fleurs par le doyen du Corps diplomatique, les membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg devant le Monument National de la Solidarité, au Mausolée du Soldat Inconnu, devant la Croix de Hinzert au cimetière
- Notre-Dame, ainsi qu'au cimetière militaire américain de Hamm.
- 2 novembre : A l'issue d'un office religieux célébré par Mgr. Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en la cathédrale de Luxembourg, auquel ont assisté LL. AA. RR. le Grand-Duc, la Grande-

Duchesse, la Grande-Duchesse Charlotte, le Prince Charles et la Princesse Joan, la Princesse Elisabeth et les enfants princiers Henri et Margaretha, les souverains et les membres de leur famille se sont recueillis sur la tombe du Prince Félix de Luxembourg. Ensuite ils sont allés vers le Plateau du Saint-Esprit pour s'incliner devant le Monument National de la Solidarité, où ils furent reçus par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, qui visite les lieux pour la première fois, dépose une gerbe de fleurs devant la flamme d'honneur et signe le Livre d'Or.

3 novembre : Le Ciné-Club Lumière invite au cinéma Marivaux à Luxembourg à deux séances culturelles avec le film de Fritz Lang « Rancho Notorius » et le court métrage de Roman Polanski : « Le gros et le maigre ».

A la Galerie Wierschem à Luxembourg, le peintre J. P. Calteux expose un choix de ses œuvres.

4 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Trauer muß Elektra tragen » d'Eugène O'Neill, par les « Theatergastspiele Heinz Hoffmeister », avec Lola Müthel, Ruth Niehaus et Heinz Ehrenfreund.

Son Altesse Royale le Prince Henri se rend aux Musées de l'Etat et visite la section Histoire et Art sous la conduite de M. Gérard Thill, Directeur.

M. l'Ambassadeur de l'URSS invite à une conférence de M. Guerman Golovko, docteur en sciences économiques, professeur à l'Université de Moscou, sur « La pensée économique soviétique actuelle », donnée à l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg.

A Luxembourg, une conférence est donnée par le Dr. Wolfgang Makatsch, ornithologue et auteur de livres et brochures scientifiques et populaires sur le thème: « Als Ornithologe zwischen Donau und Theiss ».

En la cathédrale de Luxembourg est donné un concert par le trompettiste français Maurice André, professeur au Conservatoire de Paris, consacré à des œuvres d'Antonio Vivaldi, Tomaso Albinoni, J. S. Bach, Francesco Manfredini et Johann Ludwig Krebs.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre Marcel Thill.

5 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la comédie « Du côté de chez l'autre » d'Alan Ayckbourn, adaptée par Francis Veber, par les Galas Karsenty/Herbert.

Le groupe théâtral de l'Ecole Européenne de Bergen donne une représentation de la pièce « La Farce de Maître Pathelin » dans la salle des fêtes de l'Ecole Européenne à Luxembourg.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Pierre Goergel, conservateur des Musées de France, donne une conférence sur « Le musée imaginaire de Victor Hugo ».

La section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence donnée à Luxembourg par M. Joseph Matheis, licencié en psychologie et instituteur spécialisé pour enfants handicapés, sur « L'enfant handicapé ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Conservatoire de Musique de Luxembourg et l'Association des Elèves et Anciens Elèves invitent à un concert d'artistes luxembourgeois.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation du drame « Trauer muß Elektra tragen » d'Eugène O'Neill.

A Rodange, l'Action Familiale et Populaire invite à une conférence donnée par M. l'abbé Jean Leyder, professeur, sur le thème : « Die religiöse Erziehung des Kleinkindes — Wie spricht man in der Familie über Gott? ».

6 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la pièce « Requiem fir e Lompekréimer » de Josy Braun, par l'ensemble « Les Amis de la Scène » de Bettembourg.

Le bazar traditionnel de Sainte-Sophie à Luxembourg reçoit la visite de Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte, et des Princesses Marie-Astrid et Margaretha.

L'Association « Les Amitiés Portugal-Luxembourg » invite à l'inauguration de l'exposition avec distribution de prix du II° Grand Concours de travaux de loisirs manuels et artisanaux 1971, à la Maison des Oeuvres de la paroisse Sacré-Cœur à Luxembourg-Gare.

A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, M. le professeur Golowko Guerman de l'Université de Moscou donne une conférence sur le thème : « Probleme der ökonomischen Integration der sozialistischen Staaten ».

A Mondercange est ouverte la première exposition internationale avicole, organisée par la société avicole avec le concours des sociétés d'Audun-le-Tiche et d'Eppeldorf (Sarre).

- 7 novembre: Au 5° grand gala de la « Revue », qui est organisé au Théâtre municipal à Luxembourg, est présenté un spectacle folklorique par l'ensemble « Los Machucambos » intitulé « Chants et rythmes de l'Amérique latine ». Leurs Altesses Royales les Princesses Marie-Astrid et Margaretha assistent à cette soirée.
- 8 novembre: Dans le cadre « Les Soirées de Luxembourg », l'orchestre de chambre « Les Solistes de Sofia » donnent un concert au Théâtre municipal à Luxembourg, sous la direction de Vassil Kazandjiev, avec au programme des œuvres de Haendel, Bartok, Prokofiev, Mozart et Tchaikowsky.

La société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence de M. R. Faber sur « Les indices climatiques appliquées à notre pays ».

Les Amitiés Françaises invitent à une conférence à Luxembourg, donnée par M. René Huyghe, de l'Académie Française, sur le thème : « Formes et Forces de l'Atome à Rembrandt ».

M. Hans Hartung expose à la Galerie Paul Bruck à Luxembourg ses lithographies.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée « Zoo Story » d'Edward Albee, adaptée en langue française par Mathieu Galey, avec Laurent Terzieff et Yves Galey, ainsi que « Les Voisins » de James Saunders, avec Pascale de Boysson et Gordon Heath.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de photographies de Henri Cartier Bresson, un des plus grands photographes de notre temps.

9 novembre: A l'occasion de l'anniversaire de la mort du Général de Gaulle, l'Ambassade de France à Luxembourg fait célébrer une messe en la cathédrale Notre-Dame à Luxembourg.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, « The New World Theatre Club » présente la pièce : « The Public Eye », version anglaise de Peter Shaffer, ainsi que cinq sketches de Harold Pinter.

10 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la pièce « Die chinesische Mauer », de Max Frisch.

Le Ciné-Club Lumière invite à la présentation du film du réalisateur japonais Mizoguchi, intitulé: « Ugetsu Monogatari », et un court métrage du polonais Lenica « Labyrinthe ».

À la Casa d'Italia à Esch-sur-Alzette, l'artiste italien Vito Seripanni expose ses créations récentes.

11 novembre : A Luxembourg, l'Amicale des volontaires luxembourgeois de la grande guerre 1914-1918 aux armées de l'entente commémore le 53° anniversaire de l'Armistice.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le tirage de la loterie gratuite au profit de l'épargne scolaire en présence de Leurs Altesses Royales la Princesse Margaretha et du Prince Guillaume.

A la tribune de la Section des Sciences de l'Institut grand-ducal à Luxembourg, M. J. P. Peckels, ingénieur du Centre d'Etudes et de Recherches I.B.M. de La Gaude (France), parle de « L'application de l'ordinateur à l'analyse et la synthèse de la parole ».

A la Galerie d'Art muncipale à Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration d'une exposition commémorative sur Harry Rabinger 1895-1966.

Au cimetière de Differdange est inaugurée la « Tombe Commémorative » par les autorités communales, en présence de nombreuses délégations des associations de la résistance et des sociétés locales.

A Diekirch, M. le professeur Ch. M. Ternes donne une conférence intitulée: « Rome, Herculanum et Pompéi ».

12 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la comédie « L'idiote » de Marcel Achard, de l'Académie Française, par les Galas Karsenty/Herbert.

L'Ambassade d'Italie et les Amitiés italo-luxembourgeoises invitent à un concert donné au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg par l'ensemble instrumental « I Solisti di Roma » sous la direction de Massimo Coen, avec au programme des œuvres de Scarlatti, Mozart, Vivaldi, Albinoni, Ibert, Caldara et Naudot. Le concert a lieu en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un concert de musique de chambre, donné par l'ensemble instrumental de Nancy.

Les Amis de l'Autriche, avec le concours de l'Ambassade d'Autriche à Luxembourg et du Cercle Artistique Luxembourg, invitent au vernissage de l'exposition « Emaux et Sculptures » des artistes autrichiens Josephine-Theresia Weixlgärtner-Neutra et Elisabeth-Paulina Söderberg-Weixlgärtner.

La section des étudiants de l'ALUC invite à une soirée poétique avec M^{me} René Medernach, née Liliane Heyart, qui lit et commente ses poèmes en langue française et allemande.

A Walferdange, M. l'abbé Jean Leyder, professeur, donne une conférence sur l'éducation religieuse des enfants. Une exposition de livres religieux pour enfants et parents est ouverte à l'issue de cette conférence en l'église paroissiale.

13 novembre: A l'Hôtel Eldorado à Luxembourg, l'artiste français William Poutsy expose ses sculptures et ses peintures.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste néerlandais Carola Zeekaf-van Beek expose ses œuvres récentes.

Le Collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette invite à un challenge de Judo des Villes jumelées avec le concours des équipes d'Offenbach, Saint-Gilles, Tilburg, Tower Hamlets et d'une sélection du Cercle de Judo et du Judo-Club Esch.

A Pétange, la société chorale Lamadelaine et la Nationalunio'n invitent à une représentation musicale et vocale sur le thème « Soirée viennoise », en présence de M. l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg.

A Belvaux, la section locale de la Croix-Rouge luxembourgeoise invite à un gala de théâtre présenté par le « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette, avec la pièce « De Friddehe get Dokter » de Marcel Reuland.

Le Club des Jeunes de la commune de Bertrange organise une exposition de photos, gravures et toiles à l'huile d'artistes locaux. 14 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le grand bazar traditionnel de la Croix-Rouge qui reçoit la visite de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la comédie « Alles im Garten » d'Edward Albee, par la troupe « Bühne 64 » de Zurich.

15 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la pièce « Fuhrmann Henschel » de Gerhart Hauptmann, avec Wolfgang Reichmann.

L'Office National du Tourisme Marocain et la compagnie aérienne Luxair invitent à une soirée à Luxembourg, durant laquelle M. Christian Briade, conférencier, expose les derniers développements de l'industrie du Tourisme au Maroc.

A Luxembourg, M. R. Kauffmann donne une conférence avec projection de diapositives sur : « Un jour en Finlande ». Cette conférence est organisée par la société des Naturalistes luxembourgeois.

Au « Minihilton » à Luxembourg, M. Edmond Dune, écrivain, poète et peintre, expose ses œuvres.

16 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Schweizer Tourneetheater » de Bâle donne une représentation de l'opéra « Porgy and Bess » de George Gershwin. Cette pièce est présentée durant quatre journées consécutives.

L'Association Pro-Energie invite à une conférence au Ministère des Transports à Luxembourg, donnée par M. Pierre Mousel, ingénieur, chef de service à ARBED-Belval, sur « Le gaz naturel aux portes du Luxembourg ».

17 novembre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu une présentation du film « Orphée » de Jean Cocteau avec Jean Marais, François Perrier, Marie Déa et Maria Casarès.

A Luxembourg, le Ciné-Club Lumière présente le film de Jean Renoir « La Règle du Jeu » ainsi qu'un court métrage de Dragic, intitulé « Les jours passent ».

La Fédération syndicale des consommateurs (CONSOM) invite à une conférence-débat au Foyer Européen à Luxembourg, donnée par le professeur Jules Stoffel, docteur en sciences économiques, sur la structure et les caractères de la distribution luxembourgeoise.

Au casino syndical à Luxembourg-Bonnevoie, M. Michel Putz, instituteur, donne une conférence sur « L'école et la société ».

18 novembre: L'Office national israélien de Tourisme organise au nouvel Athénée à Luxembourg un « vol » très spécial à destination d'Israël avec projection d'un long métrage « Visite de son pays ».

A Luxembourg, M. Carlo Marx fait revivre par projection de diapositives son voyage sur le continent américain intitulé: « Quatre pas en Amérique latine ».

Dans le cadre des Soirées des Jeunesses Musicales à Luxembourg, M. Rémy Franck donne une conférence sur l'évolution de la symphonie.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg, l'artistepeintre A. B. d'Huart expose ses œuvres.

19 novembre: L'Office hellénique du Tourisme et la Compagnie Luxair invitent à une grande soirée folklorique grecque à Luxembourg avec au programme des danses folkloriques et la projection de films documentaires sur la Grèce.

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu, dans le cadre du 15° anniversaire de la fondation du Groupement Européen Ardennes-Eifel, section luxembourgeoise, une séance académique sur la politique régionale des pays frontaliers, avec un exposé de M. Ernest Ley, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie Nationale.

La section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence donnée à Luxembourg par M. l'abbé Nicolas Theis sur: « Newmans katholische Zeit ». Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de la 7° biennale « Couleurs 1971 », organisée par la Fédération luxembourgeoise des photographes amateurs.

A la Galerie « Le Cadre » à Luxembourg, Triny Beckius expose ses œuvres récentes.

Les Amitiés Françaises, les Amis de l'Histoire et le Centre Culturel de Differdange invitent à l'Hôtel de Ville de Differdange à une conférence donnée par le professeur Gilbert Trausch sur l'opposition entre 1792 et 1800 des Luxembourgeois au régime français, d'abord dans le sud de l'ancien duché, notamment à Differdange, et ensuite dans le nord pendant le « Klöppelkrich ».

20 novembre: A Luxembourg a lieu, sous le patronnage de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels, le championnat de Luxembourg pour handicapés physiques.

Au Home Sacré-Cœur à Luxembourg a lieu la présentation de deux films dans le cadre des journées culturelles intitulées : « De Jules Verne à Apollo XIV ».

A Esch-sur-Alzette, l'Office hellénique du Tourisme de la Luxair invitent à une grande soirée folklorique grecque.

A Bettembourg, les « Theaterfrönn Uelzecht » donnent une représentation de la comédie « Pensio'n Sauerwies » de Luss Medernach.

21 novembre: En la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a lieu un grand concert spirituel avec la participation de la Maîtrise de la Cathédrale, dirigée par l'abbé René Ponchelet, Albert Leblanc aux orgues, Fernand König, baryton, ainsi que le Collegium Musicum de Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée une représentation en langue néerlandaise de la pièce « En attendant Godot » de Samuel Beckett par la troupe anversoise du Koninklijke Nederlandse Schouwburg.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la comédie « De Schëllegen » de René Weimerskirch, par le « Letzeburger Theater ».

22 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté un spectacle de danse par la « Batsheva Dance Company » de Tel Aviv sous la direction de Jane Dudley.

A Rodange, dans le cadre d'« Exploration du Monde », est présenté le film « La grande aventure des oiseaux migrateurs » d'Albert Mahuzier.

23 novembre : Le Miami University European Study Center, en collaboration avec l'American-Luxembourg Society, invite au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à un récital du jeune et réputé pianiste américain Jeffrey Siegel, à l'occasion du « Thanksgiving Day ».

La Fédération internationale des travailleurs industriels chrétiens se réunit pour deux jours au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg.

A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente « La grande aventure des oiseaux migrateurs », film d'Albert Mahuzier.

24 novembre: Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite la nouvelle aile de la Maison de retraite de Bofferdange.

A la Chambre des Artisans à Luxembourg, M. R. Stroh, Dr. en sciences économiques, Directeur de la « Bundesfachschule für maschinelle Datenverarbeitung » à Düsseldorf, donne une conférence sur le thème : « Berufe in der elektronischen Datenverarbeitung ».

Les Amis de l'Histoire invitent au Ministère des Transports à Luxembourg à la conférence de M. G. Faber, illustrée de diapositives sur « La civilisation de l'époque hallsteinienne (800—500 av. J.-C.)».

Le Ciné-Club Lumière invite au cinéma Marivaux à la présentation du film de Visconti « Senso » et du court métrage « Les Mammifères » de Roman Polanski.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la pièce « Die chinesische Mauer » de Max Frisch, avec Benno Sterzenbach, par le « Tourneetheater Der grüne Wagen ».

25 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente « La grande aventure des oiseaux migrateurs », film d'Albert Mahuzier.

La communauté protestante près des Communautés européennes à Luxembourg invite au Théâtre municipal à Luxembourg à la conférence de M. Heinz Zahrnt, nouveau président de la communauté protestante allemande, sur le thème : « Neue Menschen oder neue Verhältnisse ? —

Wider die falschen Alternativen in Kirche und Gesellschaft ».

Les étudiants de l'ALUC invitent à Luxembourg à une conférence de M. l'abbé Paul Klein, Directeur de la Caritas, sur « La paroisse de demain ».

26 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, un groupe de 160 étudiants-artistes, dénommé « Up with the People », invité par le Service National de la Jeunesse, donne un spectacle musical très original, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, la Princesse Marie-Astrid ainsi que de leurs hôtes, le comte et la comtesse de Paris.

Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée, dans le cadre de « Jeunesses Musicales », une 2° matinée musicale avec d'une part M^{me} Valentina Klepatskaïa-Kossareva, mezzo-soprano, soliste du Théâtre Bolchoï de Moscou, qui est accompagnée au piano par Pierre Nimax, ainsi que d'autre part le jeune pianiste luxembourgeois Alex Mullenbach qui joue des œuvres de Chopin et de Brahms.

A l'Athénée à Luxembourg sont projetés 300 diapositives en couleurs de 24 pays affiliés à la Fédération Internationale de l'Art Photographique.

A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste publiciste américain Victor Seach. L'exposition est placée sous le patronage de M. l'Ambassadeur des USA à Luxembourg.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est organisé un grand concert de gala, donné par l'orchestre de chambre Ad artem de Metz, sous la direction de Pierre Cao, avec Claude Cymerman au piano.

27 novembre: Les Amis de l'Autriche invitent à Luxembourg à la conférence que donne M. Werner Finck, Directeur du Syndicat d'initiative du Kleinwalsertal sur «La Vallée du Kleinwalsertal», région alpine très pittoresque et peu connue du Vorarlberg en Autriche.

L'Association des Universitaires Catholiques invite à Luxembourg à une conférence du Père J. P. Lintanf, o. p., Directeur du Centre St-Dominique à Arbresle (Lyon), sur le sens du péché.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg, le peintre Alphonse Nies expose ses tableaux.

A la Galerie Horn à Luxembourg, l'artiste Leyder expose ses peintures récentes.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste peintre Roger Steffen présente ses dernières créations.

A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition des peintures, aquarelles, gravures et lithos du peintre parisien Zao Wouki.

28 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre de Plaisance » de Paris présente la pièce « Il faut que le sycomore coule », épopée burlesque et aquatique de Jean-Michel Ribes.

A Luxembourg est ouvert le Bazar International 1971, placé sous le haut patronage de S. A. R. la Grande-Duchesse et organisé par le Comité du Bazar International de Luxembourg en faveur de la solidarité de l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés.

L'Association des Universitaires Catholiques invite en la cathédrale à Luxembourg à la conférence du R. P. Marc Joulin, Paris, qui parle sur le sujet : « Fidélité et espérance ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la pièce « Une fille dans ma soupe » de Terence Frisby, par le Théâtre de la Madeleine de Paris.

A la Casa d'Italia à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition de tableaux réalisés par des travailleurs italiens résidant au Grand-Duché, en présence du Consul d'Italie, du Comité Consulaire et de personnalités luxembourgeoises.

Aux Journées luxembourgeoises de contact tenues à Arlon et dont le thème général a été: « La femme au Luxembourg », M^{me} Liliane Thorn-Petit, présidente de la Ligue luxembourgeoise des femmes, a fait un brillant exposé sur « La femme à l'heure de l'Europe ».

Radio-Sarrebruck, en collaboration avec l'Union Grand-Duc Adolphe, organise dans la salle des Glaces de l'Abbaye d'Echternach un grand concert de gala placé sous le haut protectorat de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg. 29 novembre : L'Action Formation de Cadres invite à Luxembourg à une conférence de M. l'abbé Paul Guimot, professeur à l'Université de Cordoba (Argentine), sur l'Argentine-Rioja, vie ou mort d'une province.

La société des Naturalistes Luxembourgeois invite à Luxembourg à une conférence avec projection de films par M. T. Mannon sur « New York et Niagara ».

La section culturelle de l'amicale du Gouvernement invite à une soirée musicale faite par M. Marcel Pommerelle sur « L'opéra italien ».

Au Club du Parlement européen à Luxembourg, l'artiste peintre corse Fabrice expose ses huiles, gouaches, aquarelles et gravures.

30 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le grand orchestre et la chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg et ses solistes Annette Bisdorff (alto), Nelly Audry (soprano) et Jules Bastin (baryton) donnent un grand concert intitulé « Panorama Lyrique », en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

La British-Luxembourg Society invite à la Maison de Cassal à Luxembourg à une discussion tenue par le D^r David W. Becker, professeur de littérature anglaise au Centre d'Etudes Européen de la Miami University, sur l'identité et la personnalité de Shakespeare.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est présenté « Jeux interdits », film sur la vérité tragique de l'enfance, vert paradis des amours enfantines, de René Clement.

Mois de décembre

1er décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet National Africain de la République de Guinée présente le spectacle « Black Africa ».

Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition internationale d'artisanat en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères. Cette exposition est organisée par l'Agence de coopération culturelle et technique de Paris.

La Société des Amis de la Grèce et la Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Vie invitent à une conférence donnée à la Chambre des Métiers à Luxembourg par M^{11e} Claire Préaux, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, sur le thème : « La Médecine Grecque ».

A Grevenmacher, le Père Roger Buliard donne une conférence avec présentation d'un film « 15 ans sous les iglous », sur les esquimaux.

3 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la comédie de Jean Anouilh «Les Poissons Rouges» par les Galas Karsenty/Herbert avec J. P. Marielle et Michel Galabru. Au Musée de l'Etat à Luxembourg est inaugurée l'exposition du peintre et dessinateur belge Lismonde, organisée avec le concours du Service culturel de l'Ambassade de Belgique et placée sous le patronage du Ministère des Affaires Culturelles du Gouvernement luxembourgeois.

La section des étudiants de l'ALUC invite à Luxembourg à une conférence de M. Emile Hemmen, chargé de la direction de l'Institut Médico-Professionnel de Cap, sur « La mise au travail et l'intégration sociale des handicapés mentaux et cérébraux ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la comédie « Bienheureuse Anaïs » de Marc-Gilbert Sauvajon.

4 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de l'opérette « Der Graf von Luxemburg » de Franz Lehar, par le « Saarländischer Staatstheater » de Sarrebruck.

Au Foyer du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est inaugurée l'exposition d'art « Konscht an Arbecht », organisée par le « Letzeburger Arbechter-Verband ».

L'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies présente à l'Hôtel de Ville de la commune de Schifflange une exposition consacrée aux droits et devoirs au Luxembourg et les droits de l'enfant. La ligue HMC y participe avec des panneaux relatifs à la déclaration des droits de l'enfant handicapé.

A Differdange, le peintre Mars Schmit expose 30 aquarelles.

A Luxembourg se déroule un grand tournoi équestre international intitulé: « Derby Grunewald », avec les champions de la Sarre, du Palatinat, de la Rhénanie et du Grand-Duché.

A Hesperange, la société théâtrale « Eintracht im Thale » donne une représentation de l'opérette « d'Joffer Marie-Madeleine » de Josy Imdahl.

5 décembre: Dans le cadre de la Journée médicale de l'Association des médecins et médecins-dentistes, qui a lieu au Centre Européen de Kirchberg, M. le D^r E. Grey-Turner, Secrétaire-adjoint de la British Medical Association, donne une conférence sur le sujet: « 25 ans de National Health Service en Grande-Bretagne — Y a-t-il des leçons à tirer pour l'Europe de demain? ».

En l'église paroissiale de Limpertsberg a lieu un concert spirituel donné par la chorale et l'orchestre paroissiale sous la direction du D^r Hubert Meyers.

- 6 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de l'opéra « Cavalleria Rusticana » de Pietro Mascagni ainsi que « Gianni Schicchi », opéra de Giacomo Puccini, par « Opernhaus Rijeka, Jugoslawien ».
- 7 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « Tête d'Or » de Paul Claudel, par la Compagnie Denis Llorca.

La Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et de l'environnement et la Fédération luxembourgeoise des pêcheurs sportifs invitent à une table ronde qui traite, sous la présidence de M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, de la catastrophe de Martelange qui a constitué une grave menace de pollution, notamment pour la station de traitement des eaux installées sur la Haute-Sûre.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est présenté le film « Le diable boiteux » de Sacha Guitry.

8 décembre: Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite le nouveau Centre de logopédie à Luxembourg.

La Fédération des consommateurs (Consom) invite à une table ronde au Foyer européen à Luxembourg sur le thème : « La promotion des logements sociaux », dirigée par M. F. Ennen, Président du Consom.

La Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises invite à une conférence faite à Luxembourg par \mathbf{M}^{me} \mathbf{D}^{r} Molitor-Peffer qui traite du

problème suivant : « Pour ou contre l'éducation sexuelle ».

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage du 2^e Salon de Noël avec la participation d'un groupe d'artistes luxembourgeois.

10 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée, dans le cadre de « Les Soirées à Luxembourg », un récital de la violoniste Stoïka Milanova, accompagnée au piano de Dora Milanova.

A l'Athénée grand-ducal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition internationale de peintures des lauréats des Académies d'Art de dix pays européens, organisée par l'Association Musée 2000.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une séance académique en l'honneur du 25° anniversaire de la fondation de l'Action Familiale et Populaire du Luxembourg et le vernissage de l'exposition « Vers la Famille de l'An 2000 ».

A l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, M. le professeur Joseph Flies fait un exposé sur le thème « Ettelbrück — Die Geschichte einer Landschaft ».

11 décembre : Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg se tient le premier congrès international de la Fédération « Terre des Hommes ».

En l'église du Sacré-Cœur à Luxembourg a lieu un concert spirituel donné par Dino Tomba, Jacques Mule et Pierre Cortellezzi, avec au programme des œuvres de Clérambault, Buxtehude, Bach, Telemann, Händel, Lully, Purcell et Gluck.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Mathis Wildanger.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, le peintre Mars Schmit expose ses œuvres récentes consacrées au paysage luxembourgeois.

A Bettembourg, les Amis de la Scène présentent les pièces: « Zeréckuetësch » de Batty Weber ainsi que « Mir si vum Viz » de Josy Braun.

12 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation du conte «d'Spann» de Félix Mersch, par le « Letzeburger Theater » sous la régie de Ugén Heinen.

En l'église Saint-Michel à Luxembourg est donné le traditionnel concert de Noël du Madrigal et de l'Orchestre de Chambre de Luxembourg sous la direction du jeune Alex Mullenbach.

A Gasperich, l'ensemble « Goy Spill » donne une représentation de la pièce « d'Brandstefter », traduite de l'allemand par René Weimerskirch.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la pièce « Fuhrmann Henschel » de Gerhart Hauptmann avec Wolfgang Reichmann.

Dans le cadre des concerts au château de Wiltz, Stanley Weiner, violoniste, et Gisèle Demoulin, pianiste, donnent un récital très apprécié. 13 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté le festival de Flamenco « Fiesta Gitana ».

L'Union royale belge invite à un récital de poésie à Luxembourg, intitulé «Saga de la Femme», par M^{me} Suzanne Philippe, professeur de déclamation française au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Les Amitiés Françaises invitent au Centre Culturel Français à Luxembourg à une conférence du pasteur Georges Marchal, sur « Le Christianisme a-t-il fait faillite? ».

Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan visitent l'Imprimerie Saint-Paul à Luxembourg.

Au Foyer européen à Luxembourg, le comité des « Friends of Japan »» présente quatre films documentaires sur : La Famille Impériale ; Voyage à Kanagawa ; Pays des Perles Cultivées et Sports au Japon.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le théâtre-poème de Bruxelles donne une représentation de la pièce « Rosa Lux » d'André Benedetto.

A Diekirch, dans le cadre des conférences « Explorations du Monde », Albert Mahuzier donne à la Caserne du Herrenberg une conférence sur «La grande aventure des oiseaux migrateurs ».

15 décembre : Son Altesse Royale le Prince Charles visite la Brasserie Bofferding à Bascharage et y inaugure une nouvelle chaîne de soutirage.

La société des sciences médicales du Grand-Duché et le service culturel de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg invitent au Centre Culturel Français à Luxembourg à une conférence du Dr Claude Gompel, professeur, chef de service d'anatomie pathologique de l'Institut Jules Bordet à Bruxelles, sur le thème : « Le cancer : nouvelles acquisitions ».

Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg et à l'école professionnelle à Esch-sur-Alzette, M. Joseph-Emile Muller et M. le professeur Norbert Thill donnent une conférence sur « La Cité des Doges », dans le cadre de la campagne pour la sauvegarde de Venise.

Au Centre culturel à Luxembourg-Hollerich, l'Association luxembourgeoise des Sciences Géophysiques et Astrophysiques et l'Association Pro-Energie invitent à une conférence de M. René Dejaiffe, docteur en astronomie, assistant à l'Observatoire Royal de Belgique et chargé de cours à l'Université de Louvain, sur : « Explorer l'espace pour mieux aménager la Terre ».

A l'Ambassade britannique à Luxembourg a lieu une soirée littéraire en l'honneur du 200° anniversaire de la naissance de Sir Walter Scott, littéraire écossais, avec présentation du film « The practical romantic », suivie d'une conférence donnée par Mr. Joan M. Williams, de l'Université de Warwick et auteur de l'ouvrage : « Sir Walter Scott on Novelists and Fiction ».

16 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté, dans le cadre du spectacle de cinéma d'art et d'essai et avec le concours du Centre Culturel Français à Luxembourg, le film en couleur « Le regard Picasso » de Nelly Caplan et « Portrait de Molière » de J. L. Barrault.

A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Music de Paris qui présente des gouaches, pastels, gravures et lithos.

A la salle Vox à Luxembourg, le R. P. Denis Guillaume, archidiacre du monastère bénédictin de Chevetogne, donne une conférence sur : « Voyage en Sainte Russie. Eglises et monastères d'URSS ».

Au Foyer de régénération à Luxembourg, M. Eugène Clement donne une conférence sur la psychologie de C. G. Jung, intitulée : « Der Individualisationsprozeß als Möglichkeit zur höchsten seelischen Entfaltung ».

Au Lycée classique à Echternach, les Amitiés Françaises invitent à une séance cinématographique avec au programme «La longue marche», film d'Alexandre Astruc.

17 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty/Herbert donnent une représentation de la pièce « Le maître de Santiago » de Henry de Monthlerant de l'Académie Française.

La section des étudiants de l'ALUC invite à Luxembourg à une conférence de M^{11e} Rosemarie Kieffer, professeur au Lycée des Jeunes Filles à Luxembourg, sur le sujet : « Contes russes, contes soviétiques. Continuité et divergences ».

18 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des concerts et spectacles du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg, est donné un concert « Panorama Lyrique » avec le concours du grand orchestre et la chorale mixte du Conservatoire, sous la direction de Josy Hamer et avec les solistes Nelly Audry, soprano; Annette Bisdorff, alto et Jules Bastin, baryton. Au Centre Culturel Portugais à Luxembourg est ouverte, en présence de M. l'Ambassadeur du Portugal à Luxembourg, une exposition de peinture moderne portugaise.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de René Carcan et d'André Willequet.

Au quartier de la gare à Luxembourg, les peintres Roger Gerson et Albert Kayser exposent leurs tableaux récents.

A Schifflange, l'artiste Laury Wagner expose ses œuvres à l'Hôtel de ville de la commune.

Le peintre Carlo Losch expose ses créations récentes à l'école communale de Mamer.

19 décembre : L'Association « Amitiés Portugal-Luxembourg » invite au Casino de Bonnevoie à la fête traditionnelle de Noël avec les immigrants portugais. Au programme une présentation de films, la remise de cadeaux aux enfants portugais, un bal populaire et la présentation d'une pièce de théâtre portugaise.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la chorale Princesse Marie-Astrid de Mondercange et la chorale enfantine Louis Petit donnent un concert de Noël.

Le Cercle amical catholique Luxembourg organise à la chapelle du Glacis à Limpertsberg un concert spirituel avec les artistes Natacha Sirotkine, clavecin, Konstantin Sedlak, violon, Gilbert Boulot, flûte, Norbert Mattern, hauthois, et Giorgio Longari, violoncelle. J. P. Seil récite des poèmes et des extraits en prose.

L'Harmònie municipale de Luxembourg-Rollingergrund invite à une grande soirée musicale avec un concert d'airs d'opéras et d'opérettes.

En l'église décanale de Diekirch, le nouvel ensemble musical « Nordstadt-Orchester » donne un concert sous la direction de Jos. Kinzé, avec le concours de la chorale enfantine « Dikkricher Solschlösselcher ».

20 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Schauspieltruppe Zürich » donne une représentation de la tragi-comédie « Der Besuch der alten Dame » de Friedrich Dürrenmatt.

Au Lycée de Garçons à Luxembourg, M. J. Schmit, chef de service à l'Administration des services techniques de l'Agriculture, donne une conférence avec projection de dias sur « Paysages et Cultures (notamment horticoles) d'Israël ».

L'Ambassade de Belgique à Luxembourg invite à un récital d'orgue en l'église Saint-Michel à Luxembourg, par Hubert Schoonbroodt, professeur d'orgue au Conservatoire Royal de Musique à Liège.

- 21 décembre: Dans le cadre de l'Année Internationale du Livre 1972, sous le patronage du Service National de la Jeunesse et de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco, le comité exécutif des Jeunesses Littéraires du Luxembourg invite au Foyer européen à Luxembourg à la projection du film russe «Crime et Châtiment», de L. Koulidjanov.
- 22 décembre : La chorale enfantine Princesse Marie-Astrid de Mondercange, sous la direction de M. Léon Krein, interprète des chansons de Noël au Palais grand-ducal à Luxembourg devant les Souverains et les enfants princiers.
- 23 décembre : A Remich, l'artiste peintre Pierre Maas expose ses œuvres récentes.
- 25 décembre : En la vieille église à Diekirch, la chorale des Petits Chanteurs de Diekirch invite à un concert composé de trois parties : Vieux Noëls, Noëls luxembourgeois et Noëls du Monde, exécuté sous la direction de N. Kneip avec C. Hommel aux orgues.
- 26 décembre : En l'église paroissiale de Strassen, la chorale de Walferdange, sous la direction de Jos. Bour, avec aux orgues Armand Bellot, donne un concert spirituel axé sur la fête de Noël.